

CONTRAT DE VILLE DE CERGY-PONTOISE

2024-2030

ENGAGEMENTS « QUARTIERS 2030 »

*Mobilisés pour améliorer la vie des habitant(e)s
des quartiers politique de la ville*



SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE – REPÈRES.....	4
1. Qu'est-ce qu'un contrat de ville ?	4
1.1. Définition du contrat de ville	4
1.2. Le Contrat de ville 2024-2030	4
2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	5
2.1. Cergy-Pontoise.....	5
2.1.1. Un pôle structurant du nord-ouest francilien	5
2.1.2. Le projet de territoire de Cergy-Pontoise	6
2.2. ... Et ses quartiers prioritaires	8
3. Élaboration du contrat de ville 2024-2030	11
3.1. contrat de ville co-construit avec les partenaires et les habitants.....	11
3.2. Méthode et calendrier de la conduite de l'Évaluation À l'Écriture du nouveau contrat de ville.....	11
4. Les moyens pour le contrat de ville	12
4.1. La mobilisation renforcée des moyens de droit commun	12
4.2. Des moyens plus spécifiques	13
4.2.1. L'appel à projet politique de la ville	13
4.2.2. Des moyens humains : une Équipe projet réunissant la CACP, les villes et l'État.....	15
5. Gouvernance du contrat.....	15
5.1. Les instances, leur composition, leurs prérogatives.....	15
5.1.1. Le comité de pilotage (COFIL)	15
5.1.2. Le comité technique (COTECH).....	16
5.2. L'animation partenariale	16
6. DES DÉfis À relever	16
6.1 La participation des habitants	16
6.2 La coordination des acteurs.....	16
6.3 L'Évaluation du contrat	17
II. Enjeux du contrat « <i>Engagements quartiers 2030</i> ».....	18
1. Les ambitions de l'Etat	18
2. Les ambitions du Département	20
III. 4 ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LES 9 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	24
1. Des quartiers mobilisés pour le plein emploi.....	24
1.1 Répondre aux enjeux identifiés	24
.....	24
1.2 Les Axes stratégiques de la CACP	26

2. Des quartiers D'Émancipations	27
3.1 Répondre aux enjeux identifiés.....	28
3.2 Les axes prioritaires de la CACP	30
3. Des quartiers en transitions.....	31
4.1 Répondre aux enjeux identifiés	32
4.2 Les axes prioritaires de la CACP.....	34
4. Des quartiers plus sûrs et plus solidaires	36
5.1 Répondre aux enjeux identifiés.....	36
IV. Des quartiers en projets	39
Un Périmètre Élargi.....	39
1. AXE MAJEUR – HORLOGE / CERGY	39
Des quartiers Entrants.....	40
2. LES LINANDES / CERGY	40
3. TERROIR_ BONTEMPS / Cergy.....	41
les ambitions pour 2024-2030.....	42
4. Les Dix Arpents / ERAGNY-SUR-OISE	43
Les ambitions pour 2024-2030	44
Le projet de territoire « les Dix Arpents »	44
Un Périmètre Élargi.....	45
5. Le Moulinard / OSNY	45
6. Pontoise MARCOUVILLE	47
Le projet de territoire pour Marcouville	48
7. Louvrais / PONTOISE	49
Un Périmètre Élargi.....	52
8. Chennevières - Parc Le Nôtre / SAINT-OUEN L'AUMONE	52
les ambitions pour 2024-2030	53
9. Quartier des Toupets (Vauréal) / Côte des Carrières (Jouy-le-Moutier)	55
les ambitions pour 2024-2030	56
V. Annexes	58
1. Cartographie de la nouvelle géographie prioritaire	58
2. SYNTHÈSE DE L'Évaluation du contrat DE VILLE 2015-2023	58
3. les ambitions et feuilles de route par qPV	58
4. les liens vers les concertations avec les habitants et les partenaires.....	58

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE – REPÈRES

1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

1.1. Définition du contrat de ville

La politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers dits prioritaires et leur unité urbaine, de restaurer l'égalité républicaine dans ces quartiers populaires et d'améliorer le quotidien de leurs habitants en mobilisant l'ensemble des partenaires : l'Etat, les collectivités, les acteurs locaux (bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens et habitants) et les entreprises.

Le contrat de ville est le cadre de coopération commun à tous ces partenaires pour expérimenter et construire ensemble des solutions adaptées aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Il définit les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque signataire, selon ses compétences et ses missions.

> Repère

Depuis 2014, le contrat de ville est intercommunal, alors que les précédents contrats urbains de cohésion sociale étaient signés commune par commune. A Cergy-Pontoise, ce « contrat de ville n°1 » était en vigueur depuis 2015.

> **Les 9 quartiers dits « politique de la ville »** de l'agglomération de Cergy-Pontoise concentrent les ménages les plus pauvres avec un taux de pauvreté 2 fois supérieur à celui de l'agglomération. Ils se caractérisent également par un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins.

1.2. LE CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Il s'inscrit dans la prolongation du précédent contrat de ville sur la base de territoires et de priorités redéfinis.

Signé et piloté à l'échelle intercommunale, le contrat de ville intègre une stratégie d'intervention répondant aux réalités sociales et besoins observés dans chaque quartier prioritaire.

Plus lisible et accessible : il est coconstruit autour d'orientations resserrées au service d'un projet de quartier et d'une vision d'avenir.

Il s'appuie sur les avis et attentes des habitants des quartiers prioritaires

- dont le regard a été pris en compte dès l'élaboration de ce document
- qui seront associés au fil du contrat à sa mise en œuvre et à l'évaluation des projets

Il s'articule autour de 4 grandes priorités nationales qui sont de faire de ces territoires « des quartiers d'émancipation » ; « de plein emploi » ; « de transition » ; « plus sûrs et plus solidaire ».

Il mobilise le droit commun : les dispositifs et crédits spécifiques de la politique de la ville interviennent de manière complémentaire afin d'intensifier l'action publique.

>À venir

- **Adoption en avril 2024 (Agglomération -Etat)**

La signature de ce contrat de Ville n'est que le point de départ d'un travail qui sera continué durant la période 2024-2030. Dans les mois qui viennent, les projets de quartiers viendront ainsi renforcer son assise territoriale. Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation pour rendre l'action publique dynamique et efficace.

- **Avenants réguliers possibles** pour intégrer les nouveaux engagements et nouveaux partenaires

- **Suivi et rapports d'activités annuels**

- **Evaluation à mi-parcours** en 2027

2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

2.1. CERGY-PONTOISE

2.1.1. UN POLE STRUCTURANT DU NORD-OUEST FRANCILIEN

Instance politique et administrative, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise¹ (CACP) développe les actions à vocation intercommunale qui déterminent le cadre de vie actuel et futur des habitants, des entreprises et des usagers. Pensée dès l'origine, en tant que Ville Nouvelle, comme l'un des pôles du développement urbain et économique de l'Île-de-France, Cergy-Pontoise s'efforce d'allier développement urbain durable, équilibre social, dynamisme économique et relation harmonieuse entre les espaces urbanisés et le milieu « naturel » dans lequel ils s'inscrivent.

L'agglomération s'est dotée de documents prospectifs qui encadrent et guident son développement dans le respect de ses grands équilibres fondateurs et de la prise en compte du défi du dérèglement climatique : le SCoT (2011), le Programme Local de l'Habitat (2014), le Plan de Déplacements Urbains (2016), le schéma directeur cyclable (2022), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2018), le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, l'étude cadre GEMAPI comprenant notamment un inventaire des zones humides (2022), la feuille de route transition écologique, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (adoption en février 2023) et les schémas directeurs de valorisation des berges de l'Oise et des services du petit et grand cycle de l'eau sont en cours. La révision de ces documents stratégiques est aujourd'hui engagée ; chacune sera menée en cohérence avec les objectifs du SDRIF.

En tant qu'agglomération de **216 000 habitants**, pôle économique de 100 000 emplois et pôle universitaire de 28 000 étudiants, Cergy-Pontoise fait l'objet quotidiennement d'un niveau très dense d'échanges et assume un rôle et des charges de centralité pour un vaste territoire d'environ 400 000 habitants.

¹ Située à 30 kilomètres de Paris, l'agglomération de Cergy-Pontoise compte treize communes. Sa superficie est de 8 000 hectares dont plus de 2 000 hectares d'espaces verts et de loisirs naturels ou aménagés.

Cergy-Pontoise a en effet pour vocation de constituer une polarité urbaine susceptible de contenir l'étalement urbain et de limiter les déplacements grâce au maintien d'un équilibre entre emplois et population active. Ainsi, la CACP entend poursuivre son développement sur les fondements qui ont prévalu à sa création et qui en ont fait avant l'heure, un exemple en termes de développement durable.

La Communauté d'Agglomération offre aujourd'hui les conditions d'un développement durable et structurant au travers d'un espace agricole conséquent qui permet de développer des circuits courts pour l'agglomération et son territoire proche, d'une proportion « d'espaces naturels » contribuant aux enjeux de préservation et de diversification de la biodiversité, et d'une croissance urbaine durable, répondant aux besoins en logements du territoire et de la Région Ile-de-France.

Cergy-Pontoise compte environ 11 000 entreprises. L'offre immobilière à destination des entreprises est la première du département. L'agglomération accueille près de 3 millions de m² destinés à l'activité économique sur des parcs d'activités représentant 110 hectares, et sur le pôle de bureaux du quartier Grand Centre à Cergy. Alors que Cergy-Pontoise représente 1,5% de la population de la région Île-de-France, le parc d'immobilier d'entreprise cergypontrain représente 2,7% du parc francilien.

La CACP concentre sur son territoire des savoir-faire et des formations de haut niveau dans des domaines techniques spécifiques qui lui permettent de s'inscrire dans la logique des pôles de compétences et de compétitivité. Cluster technologique de haut niveau, l'agglomération bénéficie d'une culture de l'entrepreneuriat qui permet au territoire, de présenter un dynamisme économique important.

Lieu de rencontre entre la recherche, des formations de haut niveau et de jeunes entreprises innovantes, le campus universitaire réunit environ 23 laboratoires de recherche et des formations pluridisciplinaires allant de la licence au doctorat, dispensées par 14 établissements d'enseignement supérieur.

2.1.2. LE PROJET DE TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

Afin de se doter d'un document cadre précisant les orientations politiques, la Communauté d'Agglomération a lancé fin mars 2021 une démarche de conception de son projet de territoire.

L'attractivité du territoire, la transition écologique et la solidarité, sont les trois axes du projet de territoire de Cergy-Pontoise.

L'attractivité du territoire cergypontrain repose principalement sur le renforcement des synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation.

Cergy-Pontoise incarne une culture de l'entrepreneuriat qui permet au territoire de présenter un indice de dynamisme économique (IDE) de 2,2 et des transferts de technologies liés aux réseaux d'entreprises. Cergy-Pontoise, et en particulier le quartier Grand Centre, réunit les fonctions nécessaires au développement d'un écosystème de l'innovation avec un tissu économique présentant une réelle aptitude à conduire des processus de transfert technologique, et un campus universitaire, proposant un réseau de lieux d'innovation intégrés au Design Hub qui permet d'expérimenter, tester et d'échanger dans des lieux collaboratifs. Cergy-Pontoise accueille chaque

année 80 nouvelles entreprises grâce à la vitalité de cet écosystème. A ce titre le territoire participe pleinement de l'attractivité de la région francilienne.

La transition écologique et énergétique constitue le deuxième axe du projet de territoire. Il s'agit d'un enjeu transversal qui vient alimenter l'ensemble des réflexions et des politiques publiques. La CACP s'appuie notamment sur son PCAET et sa feuille de route transition pour affirmer des objectifs ambitieux tel que la diminution de 40% de l'émission des Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 et l'augmentation, à hauteur de 30% de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Pour préserver les espaces naturels, la biodiversité et afin de développer une agriculture au service d'une alimentation de qualité (ZAN), la CACP dispose notamment :

- De corridors écologiques (trames verte, bleue et noire) créés et protégés par l'agglomération au travers de son SCoT et du PRIF*, ainsi que la localisation des espaces boisés et milieux humides et aquatiques que Cergy-Pontoise souhaite conforter et développer à court / moyen termes sur son territoire.
- D'un Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français. Le PAT a pour objectif d'engager les territoires cergypontain et vexinois dans une transition agricole et alimentaire. Il vise à rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs pour développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques locaux.

Consciente de la nécessité de s'adapter aux dérèglements climatiques, à l'épuisement des ressources planétaires et à l'érosion de la biodiversité, l'agglomération de Cergy-Pontoise s'est engagée depuis 2018 dans la réalisation d'une étude de vulnérabilité au dérèglement climatique et l'adoption d'une stratégie d'adaptation.

Par cette démarche, elle poursuit son engagement dans la transition écologique en concevant des politiques publiques permettant d'adapter le territoire aux bouleversements à venir tout en agissant sur les causes mêmes de ces dérèglements.

Le nouveau Plan Local de l'Habitat (2023 – 2028) a pour axe principal la rénovation énergétique des logements. Il s'agit d'un programme ambitieux qui s'adressera à la fois aux copropriétés fragiles et aux logements pavillonnaires. Ces actions participent de l'objectif global d'une diminution de la consommation énergétique du territoire de 1 million de MWh en 2030.

En parallèle et en cohérence avec cet objectif stratégique, la production locale d'énergie décarbonée est un enjeu majeur pour Cergy-Pontoise. Forte d'un réseau de chaleur conséquent et permettant un potentiel de développement, Cergy-Pontoise structure sa stratégie énergétique en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) et a lancé l'élaboration de son schéma directeurs des énergies.

Solidarité : un développement équilibré du territoire

Au travers de son PLH et en tant que délégataire des aides à la pierre, la CACP met en œuvre une politique de l'habitat volontariste et socialement équilibrée.

Cergy-Pontoise bénéficie en effet d'une forte attractivité résidentielle liée au phénomène de desserrement de la première couronne. Ce phénomène, principalement lié au comportement du

marché immobilier, oblige l'agglomération à investir de manière importante dans la création d'offre de services, de loisirs et aussi d'emplois.

Cergy-Pontoise est un territoire inclusif. L'agglomération participe aussi activement à l'accueil de populations fragiles, dans une logique de solidarités avec les territoires de première couronne. L'agglomération assume en effet quotidiennement les charges liées à l'accueil de populations fragilisées. Elle doit aussi composer avec un nombre important de gens du voyage relativement précarisée et sédentarisée sur son territoire.

Cergy-Pontoise souhaite pouvoir s'inscrire dans une réflexion sur le maillage des services essentiels à la population, notamment en termes de santé. Cergy-Pontoise et ses partenaires ont exprimé à plusieurs reprises l'importance stratégique pour le territoire et ses habitants, d'un renforcement des liens entre l'université et l'institution hospitalière. S'appuyant sur l'expérience acquise et sur les résultats obtenus, la Communauté d'agglomération, la Ville de Pontoise, le centre hospitalier René Dubos et CY Université souhaitent amplifier cette dynamique en participant activement à la création, à terme, d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) à Cergy-Pontoise.

2.2. ... ET SES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le décret établissant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été publié au Journal officiel du 29 décembre 2023.

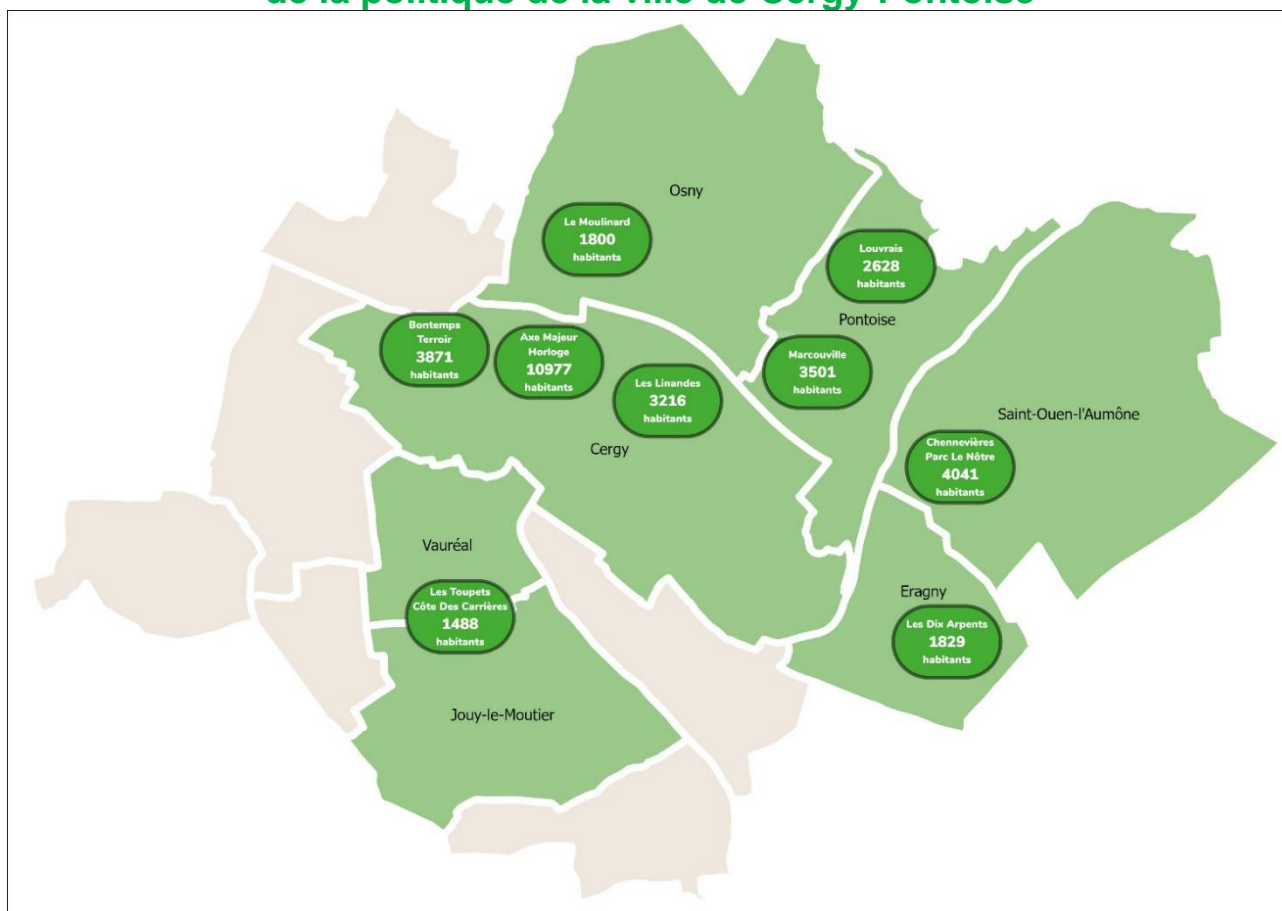
Il s'agit de la première mise à jour de la géographie prioritaire depuis la loi « Lamy » de 2014.

Les critères de définition d'un quartier prioritaire restent inchangés : il s'agit d'un quartier d'au moins 1.000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10.000 habitants, caractérisé par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Avec cette nouvelle géographie, prioritaire, il y a **69 quartiers politique de la ville** dans le **Département du Val d'Oise**, répartis dans **27 communes** et qui accueillent environ **234 500 habitants**.

Le territoire de Cergy-Pontoise comptabilise toujours **9 quartiers prioritaires** sur **7 communes** de l'agglomération.

Carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Cergy-Pontoise



Les évolutions sont les suivantes :

- **Des quartiers entrants à Cergy :**

- QPV Linandes
- QPV Bontemps-Terroir

- **Des quartiers fusionnés :**

- QPV Axe-Majeur Horloge à Cergy qui inclue l'ancien QPV de la Sébille
- QPV Chennevières /Parc Lenôtre à Saint Ouen l'Aumône qui inclue l'ancien QPV Clos du Roi et voit ses contours légèrement élargis

- **Des quartiers aux contours élargis :**

- QPV Marcouville et QPV Louvrais à Pontoise
- QPV Moulinard à Osny
- QPV Côte des Carrière Toupets à Vauréal/Jouy-le-Moutier

- **Un quartier qui garde le même périmètre :**

- QPV les Dix Arpents à Eragny-sur-Oise

Population en QPV :

Environ 33 000 habitants* (estimation sur la base des chiffres de la géographie prioritaire précédente et des secteurs entrants) soit **plus de 15% de la population cergypontaine**.

Renouvellement urbain :

- 1 projet de renouvellement urbain conventionné par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) à Marcouville
- 2 projets de réhabilitation non conventionnés sur le patrimoine d'Emmaüs Habitat au Bontemps à Cergy et sur celui de Val d'Oise Habitat aux Dix Arpents à Eragny-sur-Oise
- 1 projet de réhabilitation/densification aux Linandes (bailleurs Seqens, CDC HABITAT, Immobilière 3F)
- Des réhabilitations qui se poursuivent à Pontoise avec le Foyer de Jeunes Travailleurs des Louvrais (ErigEre/ALJEVO - Association pour le Logement des Jeunes en Val d'Oise), et à Cergy avec la résidence universitaire des Linandes Mauves (CROUS).

Quelques chiffres clés :

(Source INSEE / SIG Ville 2023)

• Des quartiers jeunes ...

44,6% des habitants résidant dans les QPV ont moins de 25 ans (37,3% à l'échelle de l'agglomération). Cette surreprésentation des jeunes se retrouve en particulier aux Toupets à Vauréal, dans les 2 QPV de Cergy, au Moulinard à Osny et aux Dix-Arpents à Eragny. Le QPV du Clos du Roi à Saint Ouen l'Aumône présente un indice de jeunesse élevé (4,8), mais lié au très faible nombre de personnes âgées de plus de 60 ans.

• ... mais vieillissants

Les QPV Louvrais à Pontoise (22,4%) et Chennevières-Parc Le Nôtre à Saint-Ouen-l'Aumône (20,3%) enregistrent quant à eux, un pourcentage de population âgée de 60 ans ou plus au-dessus de la moyenne intercommunale (15,58%).

• où les familles monoparentales sont surreprésentées...

1 famille sur 3 est monoparentale en QPV contre 1 sur 5 à l'échelle de l'agglomération. Plus de 25% d'étrangers en QPV / 14,5% CACP

• où les revenus sont plus fragiles

Des revenus médians faibles : 1260 € de niveau de vie médian en QPV soit 580 € de moins que la moyenne cergypontaine.

Plus d'un ménage sur 3 vit sous le seuil de pauvreté en QPV (taux de pauvreté allant jusqu'à 41,6%) contre moins d'1 sur 6 à l'échelle de l'agglomération (taux à 15,9%), et de la Région IDF (15,5%).

• Une typologie socioprofessionnelle

10% de cadres en QPV pour 30% d'ouvrier contre une proportion de 19,7% de cadres et 16% d'ouvriers à l'échelle de la CACP.

17,8% des demandeurs d'emploi habitent en QPV et parmi eux, 25% sont demandeurs d'emploi de longue durée.

Les QPV comptent plus d'inactifs

• Observation du territoire

Depuis 2015, l'agglomération assure une veille territoriale avec le suivi d'un certain nombre d'indicateurs à l'échelle des quartiers, des communes et de l'agglomération. Elle a notamment élaboré un indice de fragilité sociale qui permet de suivre l'évolution des territoires dans le temps tout en les comparant entre eux. Un observatoire est en construction et ses travaux à venir pourraient permettre d'alimenter d'autres analyses pour la suite du contrat de ville.

3. ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

3.1. CONTRAT DE VILLE CO-CONSTRUIT AVEC LES PARTENAIRES ET LES HABITANTS

Le contrat de ville 2024-2030 s'est appuyé sur un travail de concertation et de co-construction associant partenaires et habitants.

Il s'appuie sur un grand nombre d'acteurs qui agissent au cœur des quartiers mais aussi en dehors pour une ouverture au champ des possibles.

Ces acteurs publics, associations, bailleurs sociaux, conseils citoyens, habitants, participent aux temps forts et aux rencontres partenariales organisées tout au long du contrat. Ces occasions de rencontres et moments de travail participatifs sont essentiels pour l'interconnaissance et facilitent ensuite le travail au quotidien comme dans les moments de crise (COVID19 / émeutes de l'été 2023) qui nécessitent de la réactivité.

En 2022/2023 et avant l'actualisation de la géographie prioritaire, une évaluation du contrat de ville n°1 a été menée pour établir un bilan des actions financées, mesurer leur impact sur le quotidien des habitants et esquisser les priorités du prochain contrat.

Dans une volonté de concertation plus élargie que celle du cadre institutionnel et associatif, et toujours **dans une démarche « d'aller-vers » la population**, plusieurs temps forts associant les habitants des quartiers ont été menés afin d'actualiser le diagnostic de chaque quartier, recueillir les attentes et propositions de toutes les parties prenantes

> Repère

Plus de 100 porteurs de projets différents ont permis à plus de 1 000 actions de voir le jour au cours du contrat de ville 2014-2023.

3.2. MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONDUITE DE L'ÉVALUATION À L'ÉCRITURE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

• Février-novembre 2022

Une déclinaison locale de l'**évaluation finale** du contrat de ville qui a débuté en 2014.

Un pilotage par une **équipe projet** composée des chefs de projets Villes/EPIC, des délégués du Préfet, soutenue par **le Pôle Ressources** (observation territoriale, collecte de données d'activités, réunions de coordination, ateliers thématiques et groupes de travail en format COTECH avec les partenaires signataires du contrat de ville).

Soit plus de **50 contributeurs** pour la réalisation de l'évaluation.

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

• 1^{er} trimestre 2023

Partage de l'évaluation et élaboration d'une méthode et d'un calendrier de travail partenarial pour l'élaboration du nouveau contrat de ville

• 2^{ème} trimestre 2023

11 rencontres partenariales dans les communes pour :

- Partager et actualiser les diagnostics de chacun des territoires prioritaires
- Partager les visions et faire émerger des projets de territoires co-construits et adaptés aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

C'est 25 à 52 participants différents sur les réunis selon les communes, pour un **cumul de 257 participations**.

Ce sont aussi des occasions pour échanger avec les habitants (participation citoyenne) : plus de 500 habitants se sont exprimés au cours de fêtes de quartier, animations de proximité, forums de quartier...

Une concertation nationale avait été lancée et un séminaire dédié à la prise en compte de la jeunesse a été organisée dans le Val d'Oise.

• 3^{ème} trimestre 2023 :

- Négociations des périmètres de la future géographie prioritaire
- Rédactions des actes des rencontres partenariales
- Séminaire départemental et envoi des trames pour le nouveau contrat
- Lancement appel à projet, accompagnement des porteurs pour assurer la transition entre les deux contrats.

• 4^{ème} trimestre 2023 :

- Travail sur les ambitions et feuilles de route par QPV ainsi que les indicateurs
- COTECH le 20 décembre – appel à contribution des partenaires
- Confirmation de la nouvelle géographie prioritaire

• 1^{er} trimestre 2024 :

- Finalisation des portraits de quartiers
- Séminaire départemental pour récolter la parole de la jeunesse
- Présentation du projet du nouveau contrat de ville
- Phase de rédaction et de mise en forme du document final

4. LES MOYENS POUR LE CONTRAT DE VILLE

4.1. LA MOBILISATION RENFORCÉE DES MOYENS DE DROIT COMMUN

La priorité est donnée à la mobilisation des dispositifs de droit commun, c'est à dire aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat, de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune et des organismes partenaires.

Pour l'Etat :

Éducation nationale, Universités, Emploi, Police, Justice, Logement, Apprentissage de la langue, Santé, Lutte contre les discriminations, Transition écologique, Culture, Jeunesse et sport, Politique d'intégration des migrants, Grands équipements, ...

> Exemple

8 projets culture et quartiers se déploieront sur le territoire de l'agglomération en 2024 ; ils sont financés par l'Etat à hauteur de 432 000 €

Pour la Région :

Développement économique, formation professionnelle, lycées ...

Pour le Département :

Action sociale et médico-sociale, Insertion vers l'emploi, jeunesse, Prévention spécialisée, Collèges, Culture ...

Pour l'agglomération :

Habitat, Mobilité, Aménagement urbain, transition écologique, Insertion, Développement économique, Propreté, Culture, Sports, ...

Pour les Villes :

Petite enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports,

> **Un défi** : comment mieux mesurer la mobilisation du droit commun ?

> **Une idée / un chantier à ouvrir** : un observatoire du droit commun ?

> Et les fonds européens ?

Au National une annonce de 10% des crédits FEDER et FSE fléchés vers les QPV
La CACP est un territoire d'Investissements Territoriaux Intégrés et à ce titre pourrait bénéficier de crédits du FSE+ avec un taux de co-financement des Fonds européens à hauteur maximum de 40% et plutôt fléchés vers des projets emploi.

4.2. DES MOYENS PLUS SPÉCIFIQUES

4.2.1. L'APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

Il existe des crédits d'intervention dédiés à la politique de la ville, regroupés au sein du programme 147 et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Les autres moyens mobilisés, notamment par les collectivités, sont de droit commun, mais servent au financement et à la mise en œuvre de projets pour les habitants des quartiers prioritaires.

L'appel à projet "Politique de la ville" annuel qui est diffusé entre septembre et octobre pour des projets se déroulant en N+1 : enveloppe de **3,5 Millions en 2024 ***.

(* Cet appel à projet annuel est co-financé par l'Etat (enveloppe du programme 147) – pour environ 1 450 000 €, l'agglomération et les villes pour 1 800 000 €, et par le Département pour 150 000 €, la CAF pour 50 000 € et les bailleurs pour 50 000€)

En 2024, cet appel à projet permet de soutenir 135 projets pour 54 porteurs de projets différents, dont 42 associations.

Dès 2025, un objectif de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs notamment :

- Pour les projets expérimentaux et innovants nécessitant plusieurs années de mise en œuvre
- Pour les projets structurants en faveur des habitants des quartiers prioritaires

Un soutien complémentaire aux associations :

- 20 postes FONJEP à 142 000 € mobilisés par an
- 40 postes Adultes Relais à 1 020 000 € mobilisés par an

Des actions et des dispositifs structurants sont poursuivis :

- **Volet éducatif :**
 - 924 000 € par an sur le BOP 147
 - 4 PRE (Programmes de Réussite Educative) : Cergy, Eragny-sur-Oise, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône
 - 1 Cité Educative (Cergy)
 - 9 Contrats Locaux d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) associatifs ou municipaux

Il est prévu un déploiement progressif des Cités éducatives pour les communes volontaires d'ici à 2030.

- **Volet santé :**
 - 2 Contrat locaux de santé / 2 Ateliers Santé Ville : > 46 000 € en 2024 sur le BOP 147/ et portage des communes de Cergy et Eragny
 - 1 Conseil Local de Santé Mentale (hors BOP 147 / cofinancement DDARS et agglomération)
- **Volet Emploi / insertion :**
 - Dispositifs PRIJ et Cité de l'Emploi : > 391 000 € de mobilisés dans le cadre du BOP 147 en 2024 et un cofinancement de l'association porteuse par l'agglomération
- **Volet cadre de vie :**

Les bailleurs bénéficient de plus de **2,3 millions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP)** qu'ils réinvestissent pour améliorer le quotidien des habitants des quartiers dans leurs secteurs : présence de proximité, renforcement du nettoyage, de la maintenance, amélioration de la propreté, vidéoprotection, mobilisation des locataires, soutien à la vie associative et accompagnement d'actions de lien social, insertion, petits travaux...

Les bailleurs qui ont du patrimoine en QPV à Cergy-Pontoise sont :

1001 Vies Habitat, **Antin Résidences ***, CDC Habitat Social, Emmaüs Habitat, Erigère, **Immobilière du Moulin Vert ***, Immobilière 3F, Seqens, Val d'Oise Habitat.

* Les bailleurs en gras sont de nouveaux partenaires car ils n'avaient pas de patrimoine QPV dans le précédent contrat de ville.

4.2.2. DES MOYENS HUMAINS : UNE ÉQUIPE PROJET RÉUNISSANT LA CACP, LES VILLES ET L'ÉTAT

Dans chaque collectivité, le suivi du contrat de ville est assuré par des techniciens référents dits « chefs de projet politique de la ville », parfois accompagnés d'un agent de développement local, ou d'un chargé de mission.

Dans les services de l'Etat, le suivi administratif est assuré par la Mission Egalité des chances et citoyenneté « la MECC » et des délégués du Préfet qui se déplacent aussi sur le terrain et travaillent étroitement avec les villes et l'agglomération.

Cette équipe projet peut être élargie en fonction des thématiques abordées : coordonnateurs santé/santé-mentale, coordonnateurs des Programmes de Réussite Educative, référents des Conseils Locaux de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,

> **L'équipe du Pôle Ressources Ville et développement social, des facilitateurs au service des acteurs du développement des quartiers et des territoires**

Les centres de ressources politique de la ville ont pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville. Ils mettent à leur disposition des ressources (information, documentation, expérience...) et favorisent leurs échanges. Dans leurs missions, ils tiennent compte d'une part de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent, et d'autre part des réalités territoriales, c'est-à-dire des besoins identifiés sur le terrain et des systèmes d'acteurs locaux. À ce titre, ils constituent des observateurs privilégiés des dynamiques territoriales urbaines.

5. GOUVERNANCE DU CONTRAT

La politique de la ville est pilotée à l'échelle de l'agglomération, et à l'échelle des communes, quartier par quartier, avec le soutien de l'Etat aux deux niveaux.

5.1. LES INSTANCES, LEUR COMPOSITION, LEURS PRÉROGATIVES

5.1.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL)

C'est l'organe stratégique et politique du Contrat de ville ; il est co-présidé par la Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances, le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et composé des signataires du Contrat de ville dont les Maires des 7 communes en politique de la Ville.

Prérogatives :

- Il précise, réajuste, et valide les orientations prioritaires,
- Il valide les plans d'action,
- Il dresse un bilan annuel de la programmation,
- Il contrôle la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun.

Fréquence : il se réunit au moins une fois par an.

--> 1 rdv au 1^{er} trimestre

5.1.2. LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH)

Il est composé des représentants des signataires du contrat de ville (techniciens). Les conseillers citoyens peuvent y participer. Il est organisé avec les parties prenantes pour préparer le comité de pilotage et suivre les travaux d'avancement du contrat de ville.

Prérogatives :

- Il définit un plan d'action pour chaque orientation,
- Il suit de manière opérationnelle la programmation,
- Il participe à la création du référentiel d'évaluation.

Fréquence : il se réunit au moins une fois par an et ses membres sont conviés aux groupes de travail thématiques annuels portant sur chacune des 4 orientations prioritaires du contrat.

--> 1 rdv au 4^{ème} trimestre

5.2. L'ANIMATION PARTENARIALE

L'animation partenariale et la mobilisation territoriale passe par :

- Les groupes de travail thématiques ou séminaires

Il s'agit de groupes de travail participatifs, qui ont vocation à créer des liens entre les acteurs et à animer dans la durée les travaux répondant aux 4 orientations prioritaires. Ils co-construisent les différentes feuilles de route. Ils se réunissent au moins 1 fois par an par thématique. Quand une instance opérationnelle d'échange existe déjà il est prévu de s'y adosser pour optimiser le partage d'information et l'approche intégrée de chaque thématique ("ateliers emploi", groupe de travail de la conférence intercommunale du logement par exemple).

- Les réunions de coordination de l'équipe projet :

Pilotées par la CACP, elles se tiennent au moins 6 fois par an

- Les réunions d'animation opérationnelle dans chacune des villes/quartier :

Pilotées par les référents des communes.

6. DES DÉFIS À RELEVER

6.1 LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Afin de réaffirmer la place des habitants et les associer aux décisions qui les concernent, leur participation est possible à toutes les instances du contrat de ville. Les villes sont en première ligne pour les mobiliser.

> **Des conseils citoyens avaient été installés dans toutes les communes lors du contrat de ville 2014-2023.** Un certain nombre se sont essouffés, mais d'autres initiatives ou instances existantes permettent de collecter la parole des habitants et de faire avec eux.

6.2 LA COORDINATION DES ACTEURS

Simplifier les collaborations - coopérations par un meilleur partage de l'information

L'évaluation du contrat de ville 2014-2023 a révélé un turnover important parmi les partenaires (79% de ceux qui ont contribué à l'évaluation n'étaient pas présents au

095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Le présent document est une production de la Direction de l'Économie et de l'Industrie

démarrage du contrat) et a mis en avant la nécessité d'outils communs pour partager les informations autour du contrat de ville.

- Utiliser davantage la plateforme collaborative et digitale « la grande équipe » (lagrandeequipe.fr) - une communauté de travail mobilisant et en fédérant tous ceux qui agissent dans les quartiers (habitants, élus, associations, entreprises, services des collectivités et de l'État)
- Partager les informations de l'ensemble des partenaires sur le groupe "Contrat de ville de Cergy-Pontoise 2024-2030"

6.3 L'ÉVALUATION DU CONTRAT

La préparation de l'évaluation du contrat est un chantier à ouvrir dès 2024.

Les modalités et moyens d'évaluation du contrat :

- Moyens de suivi de l'évolution des quartiers
- Engagements des partenaires (Education nationale, Conseil départemental, bailleurs, etc.) en matière d'accès aux données (clause données)

II. ENJEUX DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

1. LES AMBITIONS DE L'ETAT

La mobilisation de l'État dans le département du Val d'Oise et de ses partenaires pour mettre en œuvre les orientations nationales :

▪ EMPLOI / INSERTION PROFESSIONNELLE

Développer les dispositifs d'accès à l'emploi en faveur des jeunes, des seniors et des chômeurs de longue durée

Actions visant à la découverte d'un milieu professionnel ou de métiers, en relation avec les PRIJ et les Cités de l'Emploi / les actions à destination des publics étudiants et décrocheurs / les actions de soutien et de développement des structures d'insertion par l'activité économique / les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme / les actions portées par les clubs d'entreprises

▪ PRÉVENTION SANITAIRE

Développer le volet santé dans les actions du Contrat de Ville

Actions relatives à la santé mentale et à la prévention des conduites à risque et des addictions / les ateliers santé - nutrition / les actions sport - santé / les actions concourant au développement des compétences psycho-sociales

▪ CULTURE

Favoriser l'accès de tous à la culture et à la pratique culturelle

Actions visant à lever les freins à la pratique artistique et à la fréquentation des lieux culturels / les actions en pied d'immeuble

▪ NUMÉRIQUE

Réduire la fracture numérique, former et lutter contre les mauvais usages

Actions visant à lutter contre la fracture numérique par l'aide et la formation à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication

▪ PRÉVENTION DES RIXES

Favoriser le dialogue et les échanges entre jeunes de QPV différents

Actions inter-quartiers et inter-communales

▪ SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Soutenir et valoriser les compétences des parents afin qu'ils assurent leurs droits et obligations

Actions de soutien à la fonction parentale notamment à destination des familles monoparentales / les actions visant à soutenir les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

▪ SÉNIORS

Développer les actions en faveur des seniors habitants dans les QPV

Actions intergénérationnelles / les actions à destination du public senior

▪ RELATION FORCES DE SÉCURITÉ / POPULATION

Conforter et recréer des relations de confiance entre la population et les forces de sécurité

Actions venant en appui des dispositifs de police de sécurité du quotidien, de type « Raid Aventure Organisation », des centres de loisirs des jeunes

▪ CADRE DE VIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Identifier des projets de nature à accompagner et renforcer la transition écologique des quartiers prioritaires

Economie circulaire (ressourcerie, recyclerie...), mobilités inclusives et durables (ateliers de réparation de vélos, locaux à vélos, ...), actions de sensibilisation auprès des habitants (économie d'énergie, écocitoyenneté, ...

▪ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Promotion de l'égalité Femmes / Hommes

Actions de lutte contre les stéréotypes sexistes / les actions en faveur des filles qui renforcent leur insertion professionnelle et leur accès aux pratiques sportives et culturelles

▪ SPORTS ET LOISIRS

Dans l'esprit des vacances apprenantes, systématiser une dimension éducative, santé, insertion ou citoyenneté dans les actions de sports et de loisirs menées dans les QPV

Actions sport-santé / actions sport-coaching vers l'emploi / actions sportives et de loisirs visant à renforcer les apprentissages / actions sportives et de loisirs intégrant un volet prévention des discriminations ou de lutte contre le sexisme

▪ VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE / CITOYENNETÉ

Développer des actions de sensibilisation aux valeurs de la république et de la Laïcité et de prévention de leur atteinte auprès des publics jeunes et adultes

En complément des actions financées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), tout type d'action concourant à l'atteinte de l'objectif précité (théâtre / forum, débat, ciné-débat, ...)

▪ EDUCATION (dans le cadre des Cités Educatives)

Conforter le rôle de l'école. Promouvoir la continuité éducative. Ouvrir le champ des possibles

Actions de renforcement des apprentissages, actions de lutte contre le décrochage scolaire, actions de renforcement de la relation parents / école

> Les acteurs engagés : Les mêmes que sur le précédent contrat de ville (2015-2023) :

- Préfecture du Val d'Oise
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Villes de Cergy, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Osny, Pontoise Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal
- Ministère de la Justice
- Conseil départemental du Val d'Oise
- Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Val d'Oise
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) du Val d'Oise
- France Travail (Direction Territoriale du Val d'Oise)
- Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val d'Oise
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Les bailleurs

D'autres acteurs, notamment des entreprises, seront approchés au fil de l'eau et invités à coopérer dans certaines thématiques.

2. LES AMBITIONS DU DEPARTEMENT

ENFANCE, JEUNESSE, SANTÉ ET FAMILLE :

➤ **Emploi et insertion professionnelle :**

- **Accès à l'emploi des jeunes**
- Dispositif Val d'Oise Tremplin
- **Accompagnement des BRSA (Parcours santé RSA (lever les freins médico/psychologiques pour favoriser le retour à l'emploi ou l'insertion professionnelle)**

➤ **Sport, santé**

- **Développement de l'accès aux soins**
 - Développer les consultations de dépistage des IST et renforcer le nombre de vaccinations
 - Développer l'interconnaissance en allant à la rencontre des CPTS
 - Augmenter l'attractivité des métiers de la PMI
- **Santé mentale**
 - Psychologues intervenant auprès des familles ayant des enfants de moins de 6 ans
 - Dépistage des troubles neuro développementaux des enfants suivis en PMI
 - Renforcer les partenariats avec des acteurs locaux du champ de la santé mentale/orientations
- **Dépistages**
 - CeGIDD - Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (prévention / promotion de la santé/ santé sexuelle)
 - Centres de santé sexuelle : dépistage des maladies sexuellement transmissibles
- **Nutrition, alimentation**
 - Accompagnement par une diététicienne dans le cadre du suivi de grossesse et notamment en cas de diabète gestationnel
- **Prévention des addictions**
 - Projet de consultations tabacologie pour les usagers du CLAT (Centres de Lutte Anti-Tuberculeuse)
 - Travail en cours autour du lien entre la PMI et les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
- **Petite enfance**
 - Renforcement du nombre de places d'accueil en établissement accueillant des jeunes enfants (EAJE) et chez les assistants maternels
 - Renforcement du contrôle et de l'accompagnement des EAJE (Etablissement d'accueil du jeune enfant) et des assistants maternels
 - Bilans de santé en école maternelle, bilans orthophoniques et orthoptistes
- **Périnatalité**
 - Centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) : Suivis de grossesse
 - Réalisation d'entretiens prénataux précoces
 - Conseils diététiques
 - Soutien à la parentalité
 - Conseil en lactation,
 - Visite à domicile de puéricultrices

- Consultations médicales et de puéricultures pour les nourrissons
- Dispositif TGV TISF en faveur des femmes enceintes vulnérables

PERSONNES AGÉES :

➤ Sécurité et cadre de vie

- Désenclavement et développement des mobilités (Soutien au transport pour les séniors)

➤ Education et culture et citoyenneté

- Inclusion numérique (actions collectives d'insertion au numérique pour les séniors)

➤ Sport, santé

- Développement de l'accès aux soins (actions 2P3A portées par la CFPPA /CNAV sur les résidences sociales)
- Dépistages (actions de dépistage MUFIF, centres de santé et résidences sociales)
- Nutrition, alimentation (action collective de lutte contre la dénutrition des séniors)

PERSONNES HANDICAPÉES :

➤ Sécurité et cadre de vie

- Logements (promouvoir l'aide à la vie partagée et les modalités d'accès à des habitats inclusifs + construire et formaliser une procédure partagée pour l'adaptation de son logement)

➤ Education et culture et citoyenneté

- **Accès à la culture** (permettre la mise en place d'un projet culturel dans les établissements avec la participation des personnes handicapées + élaborer une feuille de route « sport, culture et loisirs » spécifique autour de la sensibilisation du milieu ordinaire et de la mise en réseau des acteurs)
- **Soutien à la parentalité (soutenir la parentalité en contexte de handicap)**
- **Accès aux droits (améliorer la lisibilité de l'offre sur les dispositifs à destination des personnes en situation de handicap + développer la démarche "d'aller vers" auprès des personnes en situation de handicap et des aidants)**

➤ Emploi et insertion professionnelle :

- **Accès à l'emploi des jeunes (développer les actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de handicap)**

➤ Sport, santé

- **Développement de l'accès aux soins (favoriser l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap)**

SECURITE ET VALEURS REPUBLICAINES :

➤ Sécurité et cadre de vie

- **Prévention de la délinquance et réduction des incivilités**

Participation aux diverses instances partenariales locales (conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, cellules de veille, groupes de travail thématiques) afin d'élaborer des actions communes et coconstruites visant à prévenir la délinquance et les incivilités. Soutien au titre de la prévention de la récidive en faveur d'associations spécialisées et de communes proposant de l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêts généraux.

Mise en place du centre départemental de supervision permettant le raccordement des flux vidéo des sites départementaux, des collèges ainsi que des villes et des intercommunalités qui le souhaitent afin d'assurer un meilleur maillage du territoire et une offre de services économique aux collectivités territoriales du territoire.

- **Propreté et embellissement**

Mise en place d'un plan départemental de lutte de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages avec différentes actions visant à :

- Renforcer le partenariat avec les acteurs concernés, afin d'améliorer la coordination ;
- Développer la mise à disposition d'outils opérationnels pour améliorer la connaissance et le traitement des dépôts sauvages ;
- Soutenir des opérations de sensibilisation à la prévention et la gestion des dépôts de déchets ;
- Développer l'offre de collecte des déchetteries publiques pour les professionnels.

➤ **Education et culture et citoyenneté**

- **Laïcité**

Mise en place d'une action éducative de théâtre-forum sur les valeurs de la République et la laïcité en lien avec les compagnies "comédiens associés" et "théâtre du chaos" en direction de l'ensemble des collèges publics du Val d'Oise.

- **Accès aux droits et aide aux victimes**

Impulsion d'une politique volontariste en matière d'aide aux victimes et d'accès au droit, en particulier en faveur des victimes de violences intrafamiliales via le financement de dispositifs et associations spécialisés en la matière. Cofinancement de 6 postes d'intervenants sociaux en commissariat et de 3 postes d'intervenants sociaux en gendarmerie, parmi lesquels 4 postes financés par des communautés d'agglomération, dont le cofinancement de la CACP du poste de travailleur social au commissariat de Cergy.

- **Lutte contre les discriminations**

Mise en œuvre de la stratégie départementale égalité femmes-hommes 2020-2023 comportant 5 grandes orientations :

- Agir pour une éducation à l'égalité filles-garçons ;
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
- S'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle dans la politique RH du Département ;
- Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Evaluation en 2024 de la stratégie égalité femmes-hommes arrivée à son terme en 2023 et adoption d'une nouvelle stratégie départementale pour la période 2025-2028.

SPORTS :

➤ **Education et culture et citoyenneté**

Réussites éducatives et décrochage scolaire (intervention de sportifs de haut niveau dans les collèges)

➤ **Sport, santé**

Développement des actions et équipements sportifs (soutien financier à l'investissement, soutien financier à l'organisation de manifestations sportives, aide à l'acquisition de matériel sportif pour le développement de la pratique)

TERRITOIRES ET HABITAT :

Fonds Val d'Oise Territoires - aides à l'investissement pour les axes suivants :

- Prévention de la délinquance et réduction des incivilités
- Propreté et embellissement
- Désenclavement et développement des mobilités
- Commerces et accès aux services de proximité
- Transition écologique et sensibilisation aux changements climatiques

- Accès à la culture
- Réussites éducatives et décrochage scolaire
- Développement de l'accès aux soins
- Développement des actions et équipements sportifs
- Petite enfance

PROVISOIRES

III. 4 ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LES 9 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

1. DES QUARTIERS MOBILISÉS POUR LE PLEIN EMPLOI

>Nuage de mots

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ - ALLER VERS - MUSCLER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES - LEVER DES FREINS - DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ - COORDINATION - FRANCE TRAVAIL - PARCOURS - ORIENTATION - DÉCOUVERTE MÉTIERS - MÉTIERS EN TENSION - SOUTIEN À L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) - FRANCAIS À VISÉE PROFESIONNELLE - FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISE - RECRUTER AUTREMENT

Dans le cadre des grandes orientations nationales, et de la réforme Pôle Emploi du 1er janvier 2024 devenu France Travail, le nouveau contrat de ville porte l'ambition d'accompagner cette nouvelle dynamique dans les quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, on note une fragilité marquée des habitants des QPV en matière d'emploi. Ce sont ceux qui peinent à aller vers les institutions (France Travail, Mission locale...).

Ces personnes cumulent d'avantages de freins, (accès aux droits, précarité, santé, barrière linguistique, mode de garde, mobilité,) et nécessitent un accompagnement global à long terme.

Les objectifs prioritaires :

- Créer des ponts entre les dispositifs, par le biais d'une meilleure coordination des acteurs de l'emploi et des associations du territoire pour une meilleure mobilisation du public
- Proposer un accompagnement renforcé des personnes éloignées de l'emploi et favoriser les outils d'aller-vers afin de lever les freins
- Favoriser les emplois locaux notamment via les structures de l'insertion par l'activité économique
- Faciliter la rencontre de proximité entre les entreprises et les demandeurs d'emploi pour améliorer l'image des habitants des QPV mais aussi permettre une valorisation des compétences douce en recrutant autrement

1.1 REPENDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

1 Coordonner la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de l'emploi sur le territoire : favoriser l'émergence de projets collaboratifs

- Renforcer les temps d'échange avec les partenaires de l'emploi pour une meilleure coordination à l'échelle du territoire
- Mieux coordonner les acteurs, les événements du territoire et favoriser les coopérations
- Se mobiliser autour de France Travail et du "Pacte du plein emploi"

2 Construire les passerelles entre développement économique et employabilité de la population

- Renforcer davantage le maillage entre les acteurs du développement économique et de l'emploi

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en lien étroit avec les entreprises

3 Favoriser la formation professionnelle et valoriser l'apprentissage

- Renforcer le partenariat avec les établissements du territoire et faciliter les rencontres avec les entreprises
- Renforcer l'offre de formation du territoire en adéquation avec les besoins des entreprises et la préparation des publics
- Promouvoir les filières de formation de la transition écologique et énergétique ainsi que ses opportunités professionnelles
- Porter une attention particulière aux métiers en tension

4 Développer et renforcer les actions permettant de lever les freins à l'emploi (linguistique, modes de garde, accès aux droits, démarches numériques...)

Avec une attention particulière pour les publics femmes, les personnes en situation d'handicap, les seniors ainsi que les demandeurs d'emploi longue durée

- Identifier les freins à la recherche d'emploi et l'accès à la formation et mettre en œuvre les réponses adaptées : alphabétisation/lutte contre l'illettrisme / maîtrise des langues, mobilité, mode de garde ;
- Permettre d'accéder en proximité à l'information et d'acquérir la maîtrise des outils de recherche d'emplois de manière autonome : formation aux outils de recherche d'emploi, espaces dédiés, lisibilité des relais ;
- Renforcer les outils d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme ;
- Accompagner les publics vers une acquisition des codes de l'entreprise et du savoir-être
- Favoriser l'employabilité en encourageant davantage l'offre de chantier d'insertion répondant aux métiers en tension

Focus action :

Place des femmes dans les quartiers :

Développement des chantiers petite enfance et modes de garde d'enfants.

5 Construire, orienter sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Développer l'accompagnement par un facilitateur des clauses sociales sur le territoire
- Parrainer des personnes notamment des jeunes en recherche d'emploi issus des quartiers politiques de la ville par des professionnels d'entreprise afin de dynamiser leur recherche
- Permettre à des publics très éloignés de l'emploi de bénéficier d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle permettant un accompagnement personnalisé et global au sein du Plan local d'insertion pour l'emploi
- Favoriser l'accès à l'emploi pour tous (personnes en situation de handicap)
- Orienter et former les résidents des quartiers prioritaires vers des métiers porteurs notamment par l'école de la seconde chance

- Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires : information et promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des QPV
- Mobiliser les acteurs de la formation et de l'orientation

6 Favoriser la création d'entreprises sous toutes ses formes (ESS, innovation...) et le développement d'activités économiques

- Sensibiliser, identifier et accompagner les porteurs de projets d'activités économiques (accompagner la création et le développement de petites entreprises, identifier les relais locaux...)
- Agir dans une logique de pérennisation du tissu économique des petites et moyennes entreprises à l'horizon de 5 ans et plus
- Favoriser la professionnalisation, la consolidation et le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), ainsi que l'accompagnement des associations d'habitants qui s'impliquent dans la vie du quartier

Focus actions :

Mieux cibler les jeunes des quartiers populaires au sein des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle.

Ecole de la deuxième chance en Val d'Oise (E2C)

La mission principale est d'offrir une seconde chance aux jeunes sortis du système scolaire classique sans qualification, ni diplôme mais qui sont motivés pour s'intégrer professionnellement et socialement.

Un dispositif basé sur une méthodologie différente (cours de remise à niveau et accompagnement à la préparation à l'emploi ou l'entrée en formation qualifiante de 6 à 12 mois en fonction des parcours de chacun).

1.2 LES AXES STRATÉGIQUES DE LA CACP

☐ Renforcer les synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation :

Cergy-Pontoise possède des atouts incontestables comme le fait d'être **un pôle administratif, économique et d'enseignement supérieur d'envergure, mais aussi d'être « une ville à la campagne » qui participent à son attractivité.**

Chaque année, près de 80 nouvelles entreprises s'implantent sur le territoire. Structuré notamment autour de trois filières (aéronautique, automobile, cosmétique) et de trois pôles de compétitivité (Systematic, NextMove, Cosmetic Valley), le tissu économique cergy-pontain s'articule autour de TPE-PME, mais aussi de grands groupes industriels et d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche en pleine expansion.

Néanmoins, initialement conçu autour du ratio ambitieux d'un emploi pour un actif, ce rapport tend à légèrement s'éroder ces dernières années sous l'effet de facteurs pluriels.

À cela s'ajoute **un environnement concurrentiel accru entre collectivités** à l'échelle de la région Ile-de-France, doublé par de nombreuses incertitudes **aux lendemains de la crise sanitaire.**

La (re)localisation des emplois sur le territoire demeure donc un défi de premier ordre. De plus, une réflexion portant sur le développement économique et les nouvelles orientations en matière industrielle doit être menée.

L'attractivité et le dynamisme de Cergy-Pontoise passent aussi par la qualité et l'adaptabilité des services mis à disposition pour faciliter la vie des entreprises, étudiants, salariés, usagers sur le territoire. Sur le modèle des « villes intelligentes », il convient de favoriser le développement cohérent et hiérarchisé des projets et des actions qui font de Cergy-Pontoise un territoire innovant, connecté et responsable.

☐ Renforcer la cohésion sociale par des politiques publiques plus inclusive

La CACP doit ainsi s'engager à la construction d'un territoire inclusif où chacun est en mesure de trouver sa place et où prédomine une certaine équité entre les habitants du territoire notamment dans l'accès à l'emploi, aux équipements et services.

FOCUS

- Intégrer CY Université et son ambition internationale dans le projet de territoire de l'agglomération
- Faire vivre un écosystème « enseignement – recherche – entreprises - innovation » vertueux pour le territoire
- Favoriser le renouvellement des parcs d'activités et développer de nouvelles implantations
- Associer les acteurs économiques du territoire à l'ambition de responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Soutenir l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire
- Construire les passerelles entre développement économique et employabilité de la population
- Améliorer l'efficacité du service public de l'emploi à l'échelle du territoire de l'innovation et des nouvelles technologies, au service des usagers, dans les politiques publiques
- Lever les freins à l'emploi et développer l'employabilité dans les quartiers prioritaires et assimilés

2. DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATIONS

>Nuage de mots

CULTURE ET SPORT - RÉUSSITE ÉDUCATIVE - SOUTIEN À LA PARENTALITÉ - SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE - ACCÈS AUX DROITS - ACCÈS AU NUMÉRIQUE - ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Les liens de solidarité et de convivialité et la capacité d'inventivité et à agir sont une force des quartiers politique de la ville (QPV), portées par les habitants et les associations du territoire dédié. Les temps de crises l'ont démontré. Cette force est à soutenir et à renforcer dans une période post-covid et d'inflation forte, dont tous les partenaires relèvent que les habitants et les associations sortent fragilisés : isolement, perte de pouvoir d'achat, augmentation des demandes de prestations, situation financière

Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans son quartier, au sein du territoire cergypontain, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur la santé, la parentalité, les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes.

Lutte contre le non-recours : l'objectif porté par les partenaires est également que les habitants des QPV accèdent aux mêmes droits que les habitants des autres quartiers et qu'ils bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives, ...

3.1 REPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIES

1

Soutenir la parentalité et la réussite éducative

- Poursuivre la coopération avec la communauté éducative dans son ensemble dans le cadre des programmes de réussite éducative (PRE), de la cité éducative
- Poursuivre les projets et actions autour de la parentalité avec une attention particulière envers les familles les plus fragilisées et monoparentales
- Maintenir la dynamique partenariale autour du soutien à la parentalité (REAAP, CTG, CAF)
- Maintenir et consolider les dispositifs d'accompagnement scolaire et de réussite éducative
- Prendre en compte le besoin exprimé par les enfants et les familles d'aide aux devoirs (CLAS)
- Informer, orienter et accompagner les familles vers les partenaires compétents au regard des besoins exprimés et repérés
- Donner les moyens à chacun/chacune de choisir son parcours et non le subir
- Réduire et lutter contre le décrochage scolaire / actions de mobilisation des décrocheurs par l'intermédiaire de chantiers participatifs (jeunes décrocheurs ou jeunes adultes)
- Poursuivre la promotion des dispositifs d'émancipation par l'école et l'engagement citoyen dans les établissements scolaires : actions de sensibilisation dans les collèges, égalité filles/garçons
- Favoriser le parcours d'insertion des jeunes

2

Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique

- Renforcer les actions de proximité et d'aller-vers pour toucher les publics éloignés (permanence d'accès aux droits du CCAS, permanences de conseillers sociaux de bailleur, ateliers numériques, écrivain public numérique, juriste, permanences sur l'accès aux droits « hors les murs » ...)
- Favoriser la venue des pouvoirs publics, associations
- Développer l'interconnaissance des acteurs, dispositifs et actions menées
- Favoriser les ouvertures de droits et les simplifier

- Diversifier des supports de promotion : améliorer et coordonner la communication entre les différentes institutions et faire le lien avec les lieux de vie des quartiers, qui sont des lieux d'information pour les habitants
- Répondre aux besoins des habitants en matière d'accompagnement aux démarches : mobilisation de toutes les institutions, ...
- Soutenir les actions spécifiques favorisant l'inclusion numérique
- Renforcer les dispositifs d'apprentissage de la langue française : faire connaître et renforcer les dispositifs existants, maintenir les ateliers sociolinguistiques

3 Garantir l'accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives

- Favoriser et développer l'accès à la culture et au sport comme support d'éducation et d'inclusion sociale
- Proposer des actions culturelles, artistiques et sportives ambitieuses pour les habitants des QPV et soutenir les pratiques : qualité de l'offre avec des événements, mise en réseaux des acteurs et des équipements, attractivité et visibilité des équipements et événements organisés dans les quartiers, communication large sur toutes ces actions, accompagnement de la mobilité des habitants vers des événements et des équipements hors quartiers
- Permettre de profiter de l'offre culturelle locale (Douze, Points communs – Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, classes orchestres, Forum, CRR...)
- Déployer les dispositifs de soutien à l'accès au sport et à la culture (*pass sport, pass culture, pass solidarité loisirs...*)
- Développer des actions autour des arts urbains, arts de rue et cirque
- Organiser des temps forts au sein des QPV (fête des quartiers, événements dédiés à l'art...)
- Développer l'offre d'activité physique adaptée et diversifiée notamment en direction du public féminin
- Développer des aides spécifiques pour l'accès au sport des enfants et jeunes les plus précaires

4 Promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'égalité des chances

- Agir en faveur de l'émancipation des filles et des femmes en sensibilisant : encourager les pratiques sportives et culturelles, rapport filles/garçons, soutien à la parentalité, garde d'enfants, place dans l'espace public, reconnaissance de leur rôle pour la cohésion sociale au sein des QPV, accès à l'emploi et au permis de conduire, relais territoriaux pour les femmes victimes de violence, éducation à la sexualité.
- Prévenir les violences faites aux femmes et leur offrir des espaces d'expression et de répit
- Promouvoir l'égalité des chances et la mixité (ateliers, projections, débats...)
- Intégrer la dimension « égalité » comme référentiel dans des actions

5 Favoriser le bien-vivre des habitants dans leur quartier

- Renforcer l'attention aux habitants : accompagner l'accueil des nouveaux habitants, assurer la bonne information des habitants sur la vie et les évolutions du quartier, mieux associer les habitants sur l'amélioration de leur cadre de vie (diagnostics en marchant et projets participatifs sur l'espace public).

- Soutenir la vie de quartier, la solidarité et l'animation d'espaces de convivialité en cœur de quartier : soutenir la capacité d'actions des associations, temps festifs et de rencontres, échanges interculturels, valorisation de la diversité culturelle, animations estivales, cafés associatifs, ...
- Favoriser le lien social dans le quartier
- Animer un réseau d'acteurs et intervenants dans les QPV
- Développer des actions favorisant le bien vieillir au sein du QPV

3.2 LES AXES PRIORITAIRES DE LA CACP

□ Renforcer la cohésion sociale par des politiques publiques plus inclusives

La population de Cergy-Pontoise est particulièrement jeune (46% de moins de 30 ans contre 40 % en IDF). On constate par ailleurs une augmentation conséquente de la tranche des 0-10 ans, avec l'arrivée de nouvelles familles. Cette présence de la jeunesse, constitutive du territoire, s'amplifiera avec une augmentation de la population étudiante liée au développement de CY Cergy Paris Université.

La jeunesse est un marqueur fort du territoire pour l'élaboration des politiques, le fait que **23 % des habitants du territoire vivent dans des quartiers relevant du Contrat de Ville** en est un autre.

Il convient alors de mieux prendre en compte les réalités de vie de l'ensemble des Cergypontains et notamment celles des plus fragiles pour renforcer la solidarité.

La CACP tend à s'engager à la construction d'un territoire inclusif où chacun est en mesure de trouver sa place et où prédomine une certaine équité entre les habitants du territoire notamment dans l'accès aux équipements et services indépendamment du lieu de résidence

□ Dynamiser le territoire par le biais des politiques culturelles et sportives

Le territoire de Cergy-Pontoise se caractérise par des dynamiques culturelles, sportives et universitaires fortes. Elles s'appuient sur un réseau dense d'équipement : notamment des piscines de proximité parfois au cœur des quartiers comme aux Louvrais.

Le sport et la culture constituent de puissants vecteurs d'intégration dans un contexte de fragilisation du lien social.

Cergy-Pontoise est également dotée d'un réseau associatif dense et dynamique : **plus de 270 associations sportives et clubs sont accueillis**. Avec le soutien de la CACP pour certains et en s'appuyant sur les équipements communaux et communautaires, ils proposent au plus grand nombre des activités sportives et de loisirs variés, tout en contribuant à promouvoir l'excellence du haut niveau.

A travers, le projet de service public des piscines l'Agglo assure également le développement de l'enseignement de la natation ainsi qu'une offre renouvelée dans le domaine des pratiques libres et encadrées à destination du plus grand nombre.

La culture est par ailleurs un marqueur important à Cergy-Pontoise. L'accent est notamment mis sur la démocratisation de la pratique artistique afin d'offrir à chacun, et en particulier aux plus jeunes, la possibilité de bénéficier d'un apprentissage de qualité. Le réseau des bibliothèques et celui des écoles de musique contribuent au rayonnement de cette ambition sur le territoire. L'accès à la culture pour tous passe également par un soutien apporté à de nombreuses manifestations, festivals et lieux culturels.

Le nouveau projet de la nouvelle scène nationale (Points Communs) rayonne sur toute l'agglomération et au-delà ; il rend accessible à tous

Accuse de réception en préfecture
095219503202-20240328-DEL28032417-DE
Date de réception en préfecture : 04/04/2024

artistique contemporaine, qu'elle soit théâtrale, chorégraphique ou circassienne. **L'agglomération est aujourd'hui repérée régionalement comme une terre de musiques, d'expression artistique dans l'espace public ou encore de patrimoines d'hier et d'aujourd'hui.**

Outre le soutien au développement du campus international, la Communauté d'agglomération s'efforce de renforcer une offre de service spécifique à destination des étudiants. Par un partenariat étroit avec le Centre d'Information Jeunesse, elle contribue également à faciliter l'information des publics jeunes notamment sur la question de leurs droits.

Soutenir et renforcer ce dynamisme sportif, culturel et étudiantin doit constituer un axe fort des politiques publiques mises en œuvre afin de contribuer au renforcement de la cohésion et du vivre-ensemble sur le territoire cergypontain. C'est aussi une clé pour renforcer l'attractivité du territoire et la qualité des conditions de vie des habitants.

FOCUS

- Affirmer le rôle des structures culturelles et sportives dans le lien social
- Renforcer les actions contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales
- Renforcer les actions qui améliorent la condition féminine dans l'ensemble des politiques publiques
- Affirmer le rôle des structures, sportives, culturelles et de loisirs dans la transmission des savoirs et des valeurs
- Accompagner les usagers dans l'apprentissage des services publics en ligne, (réduire la fracture numérique, permettre l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté)
- Intégrer plus grandement CY université pour un système formateur et éducatif vertueux pour les habitants et usagers du territoire
- Favoriser l'accès de toutes et tous à la culture au plus proche des habitants du territoire

3. DES QUARTIERS EN TRANSITIONS

>Nuage de mots

SANTÉ - PRÉVENTION - SANTÉ MENTALE - SPORT SANTÉ - ALIMENTATION SANTÉ - LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - VÉGÉTALISATION - MOBILITÉ - ÉCOCITOYENNETÉ - ÉCO-GESTES - VIEILLISSEMENT

La transition écologique est partout et pour tous. Dans les quartiers populaires, elle se combine avec l'urgence sociale de la réduction des inégalités. Ce changement nécessaire de modèle économique et social est un levier au service de la justice sociale et environnementale dans les quartiers → comment initier cette démarche de transition dans les QPV ?

L'échelon local est incontournable dans l'engagement des transitions.

Agir pour les transitions dans les quartiers populaires signifie, concrètement, ne pas laisser les habitants des quartiers politique de la ville en marge des évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie, d'alimentation, d'énergie et de numérique. C'est également répondre aux besoins de santé des habitants et anticiper le vieillissement de la population de ces quartiers.

Agir pour les transitions dans les quartiers populaires, c'est aussi partir de la réalité des habitants et faire avec les habitants. Dans les quartiers politique de la ville, la transition écologique ne peut pas être abordée de la même manière que sur d'autres quartiers. Ainsi, l'idée n'est pas de faire de la transition écologique une injonction, mais bien une manière d'améliorer la qualité de vie des habitants, en construisant les réponses avec eux. C'est le sens des projets qui ont émergé ces dernières années et qui agissent tant sur le lien social, le reste à vivre que sur le volet environnemental.

Plusieurs opportunités existent pour soutenir de manière structurante et durable les dynamiques de transitions, avec la possibilité de mobiliser des fonds d'investissement dédiés.

4.1 REPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIES

1 Répondre aux besoins en santé des habitants (prévention, promotion santé et accès aux soins)

- Mobiliser les partenaires pour développer l'accès aux soins (ARS, Conseil départemental)
- Développer les actions de prévention dans un contexte de vieillissement des professionnels de santé (poursuivre les actions « Atelier santé ville », forum santé, formations d'agents territoriaux à la santé mentale...)
- Développer la prévention santé notamment santé mentale :
 - o Partenariat + actions du CLSM de Cergy-Pontoise (Contrat Local de Santé Mentale) pour les professionnels et les habitants
 - o Contrat Locaux de Santé (CLS) de Cergy et d'Eragny
 - o Prendre en compte les besoins en santé mentale, remontés par l'ensemble des partenaires et qui touchent tous les publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap) : renforcer le repérage des situations et l'offre, outiller les acteurs de proximité pour accueillir les souffrances, se coordonner pour bien orienter y compris les associations, poursuivre les permanences de psychologue et le partenariat avec les professionnels de maisons de santé du territoire, former et sensibiliser à la santé mentale, permettre aux habitants d'être dépistés/informés
- Encourager et renforcer les campagnes de sensibilisation et de dépistage (cancer, diabète...)
- Promouvoir une alimentation saine et équilibrée : paniers solidaires, projets de fermes accessibles aux habitants, circuits courts à des prix abordables, agriculture urbaine, ateliers autour de l'alimentation saine, écogestes, cuisine zéro-déchets, marché solidaire (porté par La Sauvegarde 95)

2 Engager une transition écologique populaire et solidaire

- Accompagner l'évolution des modes de vie (gestion des déchets, tri, bio-déchets, consommation, alimentation, pratique du vélo) : s'appuyer sur les relais de proximité (gardiens notamment), mettre en place des actions graduées de la sensibilisation dès le plus jeune âge, à la responsabilisation de tous et à la sanction, aménager les logements pour accompagner les transitions (local à vélos, espaces pour le tri, ...)

- Encourager les actions d'éducation au développement durable à destination des écoles, collèges, lycées (label Eco-Ecole, fresques du climat, écogestes...)
- Susciter et encourager les actions s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et l'innovation
- Sensibiliser les habitants sur la maîtrise des coûts énergétiques
- Accompagner la transition vers la dématérialisation
- Maintenir, développer, encourager les projets de jardins partagés, de vergers, de jardins nourriciers (si possibilités), en lien avec les bailleurs
- Maintenir et développer les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- Développer des actions dans le cadre de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- Intégrer le réchauffement climatique dans les aménagements et programmes de renouvellement urbain : verdissement des espaces, îlots de fraîcheur, débitumisation, mobilités douces, utilisation de matériaux, bio-sourcés, utilisation des toits (végétalisation ou développement d'énergie solaire ou photovoltaïque), place de l'eau.

3 *Accompagner l'amélioration de l'habitat*

- Renforcer les actions de rénovation du parc de logement et lutter contre la précarité énergétique en mobilisant l'ensemble des moyens des acteurs publics : travaux de réhabilitation et de copropriétés, maintien de la politique de gros entretien des logements, amélioration de la relation locataires/bailleurs et leurs sous-traitants, soutien des locataires dans la prise en charge des coûts liés à l'énergie (fonds d'aide directe et actions de sensibilisation) pour garantir à la fois le confort de vie et limiter l'impact sur le pouvoir d'achat
- Développer les aides à l'énergie
- Mener des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et d'accompagnement à la rénovation (ateliers)
- Mobiliser les acteurs institutionnels pour accompagner les propriétaires comme les locataires pour « mieux habiter » (bailleurs sociaux, ANAH, collectifs d'habitants)
- Amplifier et développer les permanences de structures ressources pour habiter mieux
- Poursuivre les actions de prévention contre les expulsions locatives

4 *Encourager les mobilités actives*

- Favoriser et encourager l'usage des mobilités douces (marche, vélo...) et partagées (co-voiturage, transports en commun...)
- Concourir à une meilleure connaissance des moyens existants pour accéder au quartier
- Mettre en place une programmation d'activités pour promouvoir l'usage du vélo : vélo-école, autoréparation et prêt/location
- Aménager des stationnements vélos sécurisés
- Valoriser les modes de déplacement et communiquer largement + travail sur la signalétique (incitant à la marche, covoiturage, ateliers découverte du vélo électrique...)

4.2 LES AXES PRIORITAIRES DE LA CACP

La transition écologique est un enjeu transversal, qui vient alimenter l'ensemble des réflexions et politiques publiques.

Forte de sa responsabilité, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise souhaite amplifier son action en la matière.

Conformément aux objectifs nationaux, trois engagements ont été pris en 2018 par les élus lors de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Agenda 21 :

- d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'« au moins » 40% par rapport à 2012
- la part des énergies renouvelables devra être portée à 32 % du mix énergétique
- 27 % d'économies d'énergie devront être réalisées.

□ Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Comme levier majeur de la transition écologique, la question des mobilités sur l'agglomération revêt des particularités liées à la conception même de la ville nouvelle. Conçue initialement pour accueillir 400 000 habitants, à une époque où l'utilisation de la voiture individuelle était la priorité, les voiries ont été dimensionnées de façon à permettre un trafic routier fluide. Aujourd'hui, avec 212 000 habitants, une géographie de territoire particulièrement étendue et aux reliefs variés, **l'usage de la voiture reste particulièrement ancré alors même que les réseaux de transports en commun (ferroviaire et bus) sont conséquents et que les mobilités douces se sont développées.**

Le changement des pratiques de mobilités s'affirme comme une priorité. Elle repose sur la capacité de la collectivité à faire prendre conscience à la population de l'importance de l'évolution vers les mobilités douces.

Ces efforts de sensibilisation, d'accompagnement sont à articuler avec **l'amélioration de la multimodalité, et la réduction des ruptures urbaines dans la chaîne du déplacement (intermodalité, continuités urbaines)** compte tenu de l'étendue du territoire.

La notion de territoire vécu devient alors essentielle : le concept de "ville du quart d'heure", dont le principe est d'aménager les fonctions de la ville et les transports en commun de telle sorte que les principaux services se trouvent à 15 minutes de son logement, peut être source d'inspiration pour réfléchir à l'évolution des fonctionnalités du territoire.

□ Préserver les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité

Cergy-Pontoise a aussi la particularité d'être **une terre agricole** représentant une grande partie des terres maraichères du Val d'Oise. En effet, comme pour toutes les villes nouvelles, l'agglomération s'est construite sur des terres agricoles mais ces dernières représentent encore aujourd'hui une occupation du sol de plus de 23 % et les zones naturelles de 18% pour une superficie d'agglomération de 8 703 hectares.

La préservation de cet environnement est un enjeu essentiel pour la qualité de vie à laquelle s'ajoutent tous ceux liés à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Les élus affirment la nécessité d'une action volontaire qui tient à **un renforcement de la sensibilisation** des habitants, des entreprises, des collectivités, **à l'écologie et à la biodiversité.**

A ces actions de sensibilisation et d'accompagnement s'ajoutent **la préservation d'espaces verts, la réhabilitation et la sanctuarisation d'espaces naturels** (mares, bois,

haies, prairies et zones humides) et l'anticipation **des vulnérabilités du territoire** (risques d'inondations, îlots chaleur, captation carbone...).

Enfin, **l'agriculture doit être au service d'une alimentation relocalisée**, que ce soit par la restauration collective locale ou par les circuits courts de distribution.

Avec les limites d'une production insuffisante et de l'importance de préserver la trame verte et bleue*, des possibilités sont offertes par la collaboration en cours avec le Parc naturel régional du Vexin sur le Projet Alimentaire Territorial qui envisage l'action publique au-delà de l'agglomération (à l'échelle du bassin de vie).

□ Promouvoir un aménagement et un habitat durables basés sur la sobriété et les énergies renouvelables

La rénovation de l'habitat et du bâti, en particulier **la rénovation énergétique, le recours aux énergies renouvelables et leur développement sont des enjeux majeurs de la transition pour lesquels des choix de priorités et de plan d'actions devront être faits et partagés avec les communes**. Ces chantiers d'ampleur, réclament une mobilisation collective afin d'activer les leviers financiers nécessaires.

Aménager durablement c'est aussi s'inscrire **dans une logique plus inclusive vis-à-vis des quartiers politiques de la ville** ou assimilés, mais c'est aussi prendre en compte plus fortement l'usage mixte de l'espace public (féminiser la ville, accessibilité aux non valides). Enfin, la garantie pour tous d'accéder **à des services essentiels de qualité (eau, énergie, déchets) à des tarifs soutenables** (lutte contre la précarité énergétique) est un enjeu majeur pour que chacun puisse bien vivre la ville.

FOCUS

- Soutenir l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire
- Favoriser le développement et l'usage des transports en commun
- Améliorer la desserte extérieure du Territoire (A15, RER A)
- Développer les usages et l'offre concernant les circulations douces
- Travailler les intermodalités
- Résorber les discontinuités urbaines pour les piétons et les vélos
- Intensifier la sensibilisation et l'accompagnement de tous les publics
- Renforcer la mobilisation des entreprises publiques et privées dans les plans de mobilités
- Penser la mobilité en limitant les déplacements professionnels (télétravail et espaces de travail partagés)
- Soutenir les alternatives aux motorisations thermiques diesel et essence
- Poursuivre les actions d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement pour la préservation des espèces, des espaces verts et zones humides
- Nouer les partenariats et collaborations adaptés pour trouver des solutions efficaces, innovantes avec les acteurs de la préservation de l'environnement et de l'agriculture
- Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques
- Développer l'agriculture urbaine et le maraîchage biologique
- Entretien des espaces boisés, naturels et humides, créer une trame noire
- Développer de nouveaux espaces arboricoles
- Favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs sur l'habitat qualitatif et économe en énergie
- Mieux prendre en compte les nouveaux usages dans les projets d'habitat
- Développer une politique de l'habitat tournée vers le besoin des seniors, des étudiants et des jeunes couples
- Développer des actions en matière de santé environnementale **et réduire les pollutions sur le territoire (éclairage, bruits...)**

4. DES QUARTIERS PLUS SÛRS ET PLUS SOLIDAIRES

>Nuage de mots

LIEN SOCIAL ET ACTIONS DE PROXIMITÉ - POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS - PRÉVENTION SPECIALISÉE - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - MÉDIATION - DISPOSITIFS SÉCURITÉ - IMAGE DES QUARTIERS - GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - ENTRETIEN - PROPRETÉ

Les partenaires du contrat de ville partagent un constat commun.

Les faits de tranquillité publique liés aux trafics de drogue et leurs répercussions sur le quotidien des habitants et des professionnels des quartiers se sont intensifiés, notamment depuis la crise sanitaire.

La tranquillité publique est une condition première de la cohésion sociale et une préoccupation légitime des habitants des quartiers prioritaires. Pour les partenaires de la politique de la ville, il s'agit de poursuivre une approche globale alliant prévention sociale et éducative à travers la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance définie, dans certains cas, par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Le sentiment collectif est d'avoir perdu du terrain sur l'occupation de l'espace public ou le lien aux jeunes. Les solutions identifiées résident à la fois dans la nécessité de mobiliser les moyens de Police et de Justice de l'État et de travailler de manière coordonnée (Etat, villes, bailleurs, associations) la continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice.

Les violences urbaines de juillet 2023 ont remis au premier plan la question du lien police/population, avec des actions à expérimenter sur le modèle de la police de proximité ou de l'îlotage.

5.1 RÉPONDRE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

1

Consolider le lien social / encourager les initiatives locales et solidaires

- Investir positivement les espaces publics : y créer des espaces de convivialité en veillant à la mixité des usages (actions, animations, activités, l'art dans l'espace public, ...), à l'appropriation par tous (notamment les femmes et des seniors) et la régulation de ces espaces pour éviter les nuisances et leur accaparement
- Valoriser l'image du quartier : promouvoir la présence des acteurs et des habitants dans l'espace public, idées de reportage, fêtes de l'été/fêtes de quartier, fonds de soutien aux initiatives/budget participatif,
- Travailler en lien avec les associations de proximité
- Maintenir des espaces de concertation des habitants (ex. forum de quartier)
- Travailler, soutenir et consolider les outils d'implication citoyenne et de pouvoir d'agir
- Développer des actions d'embellissement propices à favoriser l'appropriation de l'habitat
- Mise en place d'actions de nettoyage avec les bailleurs

2 Renforcer la chaîne de prévention et les liens avec les jeunes en risque de décrochage

- Renforcer les actions dès la fin de l'école primaire et dans les collèges pour lutter contre le décrochage scolaire et prévenir la délinquance : conforter les actions d'été (dispositifs Ville Vie Vacances, quartiers d'été/fêtes de quartier, ou tout autres stratégies d'animation estivales des communes, ...), déployer l'action autour des modes de communication bienveillante expérimentée dans la cité éducative
- Développer la prévention/médiation : postes adulte-relais de médiation urbaine et sociale, actions de prévention de la récidive, d'aide aux victimes et d'accès au droit, développer la médiation auprès des jeunes 12/18 ans, dispositif Prox'Raid Aventure (rencontre entre policiers bénévoles et jeunes)
- Mener des campagnes de prévention pour lutter contre les conduites à risque au sein des établissements scolaires (addictions, prévention routière, numérique, harcèlement, prostitution, dérive sectaire...)
- Encourager les actions jeunesse + habitants permettant la rencontre inter-quartiers

3 Tranquillité = renforcer les échanges et les liens Police/Habitants

- Renforcer le lien police-population (habitants et associations) : pratique de l'îlotage, lien police/conseils citoyens/délégués du préfet, systématisation des rencontres entre police et habitants, développement des liens entre les jeunes et la police
- Intégrer l'angle tranquillité publique : dans les aménagements (renouvellement urbain en particulier), dans les projets de résidentialisation des bailleurs et dans la gestion quotidienne du cadre de vie dans les quartiers
- Mettre en œuvre des dispositifs de prévention situationnelle diversifiés et adaptés aux situations (police, collectivités, bailleurs). Exemples :
 - o GPO - Groupes de Partenariat Opérationnels. Effectifs de police dédiés au contact avec les partenaires des villes et quartiers, qui réfléchissent ensemble à une problématique spécifique et trouvent des solutions. Il s'agit pour la Police nationale de maintenir un lien permanent avec les acteurs locaux)
 - o Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR)
 - o Crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) pour le financement des aménagements de sécurisation de l'espace public et des actions de prévention de la délinquance / radicalisation
- Favoriser l'interconnaissance et la circulation d'information entre partenaires (police, justice, délégués du préfet, collectivités, bailleurs, médiateurs)
- Renforcer la présence des équipes de médiation + Sauvegarde 95
- Former les professionnels quant à la détection des conduites à risque
- Améliorer les partenariats avec les acteurs de la sécurité et lutter contre les trafics de stupéfiants

Focus Actions

Mobiliser des équipes mobiles pluridisciplinaires pour aller à la rencontre des jeunes et faire de la prévention

- **Association La Sauvegarde 95**

Elle mène ses actions dans un cadre de prévention et de protection administrative et judiciaire auprès d'environ 8 000 personnes, enfants et adolescents en danger et/ou adultes en difficulté, et ce grâce à l'implication de plus de 550 professionnels et bénévoles, dans 30 établissements et services.

Le pôle « Prévention et Insertion » rassemble les activités : Du Service de Prévention Spécialisée, d'une Auto-école : « C'est Permis » et d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) : Liaisons Douces et Accessibilité (LDA), Vélo-services, la Récolte et Roul'Vers.

- **Poste de « délégués à la cohésion police-population » (DCPP) à Saint-Ouen l'Aumône**

Mission de rapprochement police-population dans les quartiers identifiés comme prioritaires en termes de sécurité

- **La Maison de la justice et du droit (MJD) à Cergy** propose des permanences d'information et des consultations juridiques gratuites et ouvertes à tous afin que chacun puisse mieux connaître et faire valoir ses droits. Fruit d'un partenariat entre le ministère de la justice, l'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Cergy, la MJD a renseigné en 2023 plus de 13 450 personnes et en a accueilli 2 452. **Le CIDFF- France Victimes 95 assure des permanences « d'Accès au Droit et d'Aide aux Victimes » à la MJD.**

- **Intervenante sociale au Commissariat de Cergy**

Une écoute, une information, une sensibilisation, une orientation.

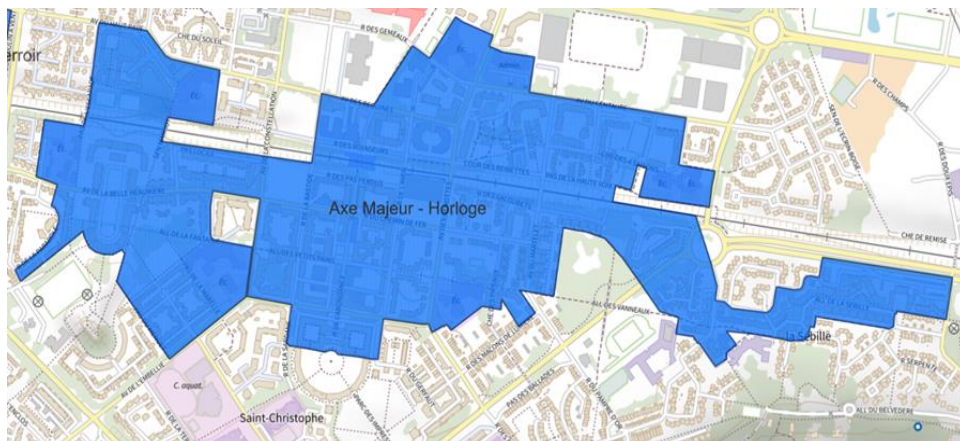
Elle améliore les conditions d'accueil et la prise en charge des victimes. Elle garantit un traitement social des situations de détresse rencontrées par les services de police. Elle intervient ponctuellement au moment où l'utilisateur en a le plus besoin et fera le relais avec les services sociaux concernés. Elle a pour mission la prévention et l'accompagnement social des victimes ayant une affaire de la circonscription de police de Cergy-Pontoise.

Entretiens confidentiels et n'engagement à aucune démarche ou procédure à la suite du rendez-vous.

IV. DES QUARTIERS EN PROJETS

UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

1. AXE MAJEUR – HORLOGE / CERGY



D'abord quartier Saint-Christophe, le quartier Axe Majeur-Horloge a été construit au cours des années 80. Initialement d'une grande diversité urbaine et socioculturelle liée à la spécificité de chacun de ses îlots, il subit progressivement l'abandon des catégories de population plus aisée qui le fait se paupériser et connaître des difficultés croissantes. Il est aujourd'hui scindé en deux quartiers : Horloge au Nord et Axe Majeur au Sud. Le QPV Axe Majeur-Horloge se situe majoritairement sur le quartier Horloge (îlots Gros Caillou, Horloge, Bastide, Genottes, Verger) en le traversant d'Ouest en Est, avec cependant une partie non négligeable sur le quartier Axe Majeur (îlots Chat Perché, Axe Majeur et La Sébille).

Ces dernières années, 6 programmes en accession y ont vu le jour, 2 sont en cours de construction et un autre projet est programmé, de façon à rétablir un certain équilibre social.

Les quartiers Axe Majeur et Horloge jouxtent chacun une zone d'activités : le Parc Saint-Christophe au Sud pour le premier et le Petit Albi au Nord pour le second.

> Les acteurs et lieux ressources :

- Une chargée de mission Politique de la ville et Territoire Zéro Chômeur de longue durée
- Un délégué du préfet
- Une coordinatrice contrat de santé / Atelier Santé Ville
- Une chargée de mission cité éducative
- Une chargée de mission égalité des chances
- Un responsable CLSPD
- « Le Douze », équipement culturel regroupant une grande salle de spectacle, l'école municipale de musique, les studios de musique, la maison de quartier agréée centre social et de nombreux commerces.
- Mission locale
- Programme de Réussite Educative (PRE)
- Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Médiateur de la ville
- Equipe de la prévention spécialisée
- 6 bailleurs et leurs équipes (ADOMA, VAL D'OISE HABITAT, CDC HABITAT SOCIAL, SEQENS, ERIGERE)
- Un conseil de quartier

> Population

10 977 d'habitants

16% de la population de Cergy
5 269 habitants ont moins de 25 ans

48% de - de 25 ans dans le QPV

(contre 41% à l'échelle de la commune)

L'indice de jeunesse est de 4,3 quasiment identique à celui de la ville (4)

51% des habitants du QPV sont des femmes.

> Ménage et Famille

477 personnes vivent seules, soit **26% des habitants** contre 32,1 à l'échelle de l'agglomération (36,8% à l'échelle de la ville)

34% de famille monoparentales contre 20% à l'agglomération

> Logement

3 301 de logements sociaux
72% des logements ont une superficie supérieure à 60m²

> 6 Bailleurs

> Revenu

1 020€ revenu médian

(- 800€ par rapport à l'agglomération)

La part de ménages imposés est de **43%** (52% sur la ville, 66% à l'échelle de l'agglomération)

32% de taux de pauvreté

Seville / **34,2% taux de pauvreté axe majeur** (15,9% à l'échelle de l'agglomération)

> Emploi

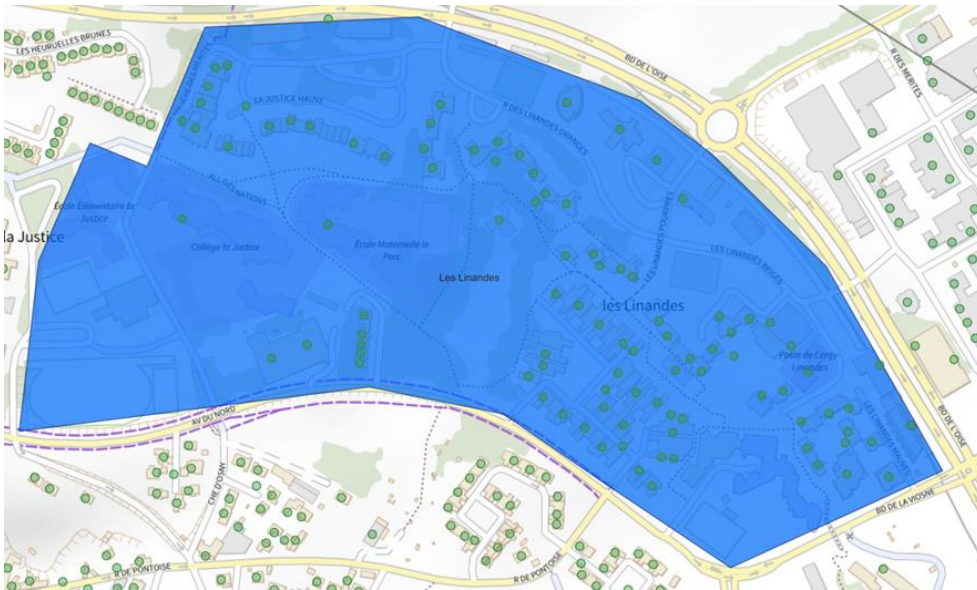
Nombre de demandeurs toutes catégories : 1 920 pour 16 816 sur la ville (11%)

Nombre de demandeur d'emploi longue durée (+ 1 an) : 627 pour 4 666 sur la ville (13%)

50,9% des 15-64 ans en emploi Seville / 54,9 % Axe majeur

DES QUARTIERS ENTRANTS

2. LES LINANDES / CERGY



Anciennement « Cergy Nord » et aujourd'hui quartier des Coteaux, ce 2^{ème} quartier de Cergy Ville Nouvelle qui relie le Pôle Préfecture au quartier Axe Majeur-Horloge, a été construit dans les années 1970-1980. Comme tous les quartiers de Cergy, il est composé d'un double mixte habitat social / habitat privé et habitat individuel / habitat collectif, l'habitat collectif étant prépondérant sur ce quartier.

L'îlot des Linandes se situe au cœur du quartier des Coteaux, entre l'îlot des Chênes au Sud-Est, celui du Ponceau au Sud, et ceux de la Justice et des Heuruelles au Nord-Ouest. Il est bordé du boulevard de l'Oise au Nord et de l'avenue du Nord au Sud. Le quartier politique de la ville Linandes est majoritairement situé sur l'îlot des Linandes et comprend une partie de l'îlot de la Justice. Il correspond à l'IRIS des Linandes et comprend en plus le collège de la Justice.

> Les acteurs et lieux ressources :

- Une chargée de mission Politique de la ville
- Un délégué du préfet
- Une coordinatrice contrat de santé / ASV
- Une chargée de mission cité éducative
- Une chargée de mission égalité des chances
- Un responsable CLSPD
- 1 maison de quartier agréée centre social
- De nombreux commerces.
- Equipe de la prévention spécialisée
- Bailleurs (SEQENS, 1001 VIE HABITAT, Immobilière 3F)
- Un conseil de quartier

> **Population**
3 126 d'habitants
4.9% de la population de Cergy
1 582 ont moins de 25 ans, **soit 50,4%**

> **Ménage et Famille**
36.4% de famille monoparentales contre 20% à l'agglomération

> **Logement**
APUI les Villageoises (Association Pour un Urbanisme Intégré)

> **Revenu**
1 310€ revenu médian
(- 510€ par rapport à l'agglomération)

La part de ménages imposés est de 43% (52% sur la ville) (66% à l'échelle de l'agglomération)

30% de taux de pauvreté (15,9% à l'échelle de l'agglomération)

> **Emploi**
21,41 % des actifs sont chômeurs dont 64 % de femmes

50,9% des 15-64 ans en emploi Sebille/

54,9 % Axe majeur (64,4% sur l'agglo)

19,8 Part des salariés en emploi précaire Sébille /

23,5% axe majeur (contre 13% pour l'agglomération)

3. TERROIR_ BONTEMPS / CERGY



> Population

3 871 habitants
1 584 ont moins de 25 ans, soit 40.5%
53.5% des habitants du QPV sont des femmes.
14% des 15-17 ans sont en situation de déscolarisation

> Ménage et Famille

17% des familles du Bontemps vivent sous le seuil de pauvreté
26% pour celles du Terroir.
30% sont des familles monoparentales au Terroir
22% de famille monoparentales au Bontemps

> Logement

3 301 de logements sociaux
72% des logements ont une superficie supérieure à 60m²

> Bailleurs : Emmaüs Habitat, Antin Résidences, Erigère

> Revenu

15% taux de chômage

Les îlots du Bontemps et du Terroir sont situés à la limite du quartier d'Axe Majeur Horloge, à distance environ égale entre la gare de Cergy Saint-Christophe et celle de Cergy-le-Haut.

Ce nouveau quartier politique de la ville ne comporte aucun établissement scolaire ou culturel, ni commerce, et la voie de chemin de fer qu'empruntent les lignes A du RER et L de la SNCF, le traverse au niveau de la séparation entre les îlots du Bontemps et du Terroir.

Un important projet de rénovation des immeubles (appartements et parties communes) est engagé par le bailleur Emmaüs Habitat, après une phase de diagnostic et de consultation des résidents. Les travaux devraient commencer en 2024. Concernant les maisons, le bailleur a pour projet de les mettre en accession privée. Le nouveau quartier politique de la ville Bontemps-Terroir ne correspondant qu'à une petite partie des 2 IRIS du même nom. Il faudra attendre que les données soient mises à jour à l'échelle des nouveaux QPV pour avoir un regard plus fin sur ce secteur.

>Les acteurs et lieux ressources :

Une chargée de mission Politique de la ville
Un délégué du préfet
Une coordinatrice contrat de santé / ASV
Une chargée de mission cité éducative
Une chargée de mission égalité des chances
Un responsable CLSPD
Equipe de la prévention spécialisée
Un conseil de quartier

LES AMBITIONS POUR 2024-2030

- **4 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030 :**

- **Quartier d'émancipation**

- Soutenir l'accès à la culture pour tou.te.s
- Développer l'offre d'activité physique adaptée et diversifiée notamment en direction du public féminin
- Renforcer l'accès au droit et l'inclusion numérique
- Donner les moyens à chacun.e de choisir son parcours et non le subir

- **Quartier de transition**

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé
- Accompagner vers une consommation responsable
- Améliorer la prévention et la gestion des déchets
- Lutter contre le réchauffement climatique

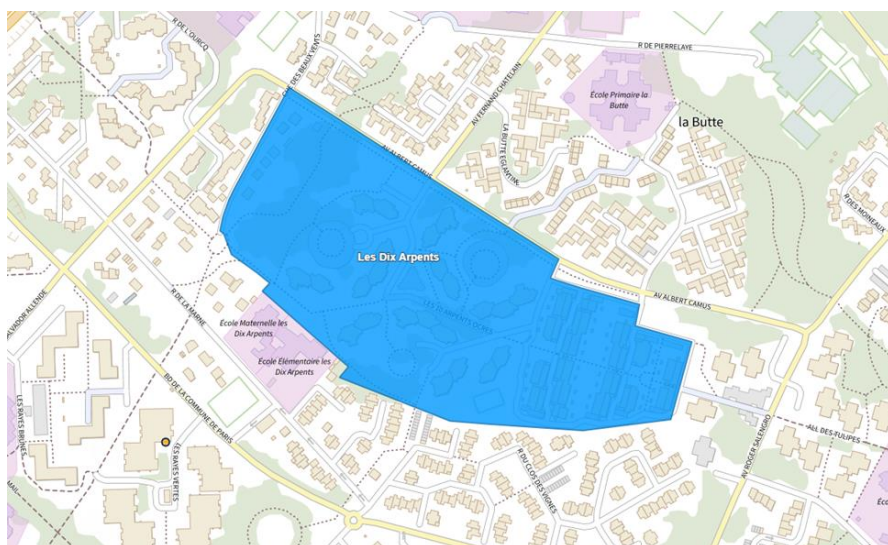
- **Quartier de plein emploi : "L'Emploi, un enjeu d'avenir"**

- Promouvoir une démarche inclusive
- Développer des parcours d'accompagnement personnalisés incluant les soft skills
- Permettre aux jeunes une réelle découverte des métiers
- Faire des enjeux de l'emploi l'objet d'un pilotage partagé à l'échelle de la CACP

- **Quartier plus sûrs et solidaires : « Vers une Ville Unie »**

- Consolider le lien social / encourager les initiatives locales et solidaires
- Travailler à l'image des quartiers
- Accueillir les nouveaux habitants
- Développer la prévention / médiation

4 LES DIX ARPENTS / ERAGNY-SUR-OISE



Le quartier des Dix Arpents à Éragny, dans le Val d'Oise (95), a été construit dans les années 1970. La ville d'Éragny-sur-Oise, située dans la banlieue nord-ouest de Paris, a connu un développement urbain important au cours de cette période, et le quartier des Dix Arpents en fait partie

Malgré les efforts conjugués des pouvoirs publics, des bailleurs sociaux, des associations et des habitants pour améliorer les conditions de vie des résidents, de nombreux indicateurs (revenu médian, familles monoparentales, taux de chômage...) indiquent que l'attention portée aux habitants doit être maintenue, même si ce quartier possède de nombreux atouts (voies piétonnes et arborées, cadre de vie plutôt agréable, dynamisme de la maison de quartier, aire de jeux pour enfants...)

> Les acteurs et lieux ressources :

Une directrice politique de la ville
Une coordinatrice sécurité, prévention de la délinquance et cadre de vie (CLSP)
Une coordonnatrice Atelier santé ville / Contrat local de santé
Le délégué du préfet
Un conseil citoyen
Un Centre social « Maison les dix arpents » et ses équipes

Appel à projet 2024 :

- 4 porteurs associatifs
- 16 actions financées

> Population :

1 828 d'habitants
10 % de la population d'Éragny

810 habitants ont moins de 25 ans

44,3% de - de 25 ans dans le QPV

(contre 34,8% à l'échelle de la commune)

52,5% des habitants du QPV sont des femmes

> Ménage et Famille

477 personnes vivent seules
26,1% des habitants des dix arpents contre

(35% à l'échelle de la ville et 31% à l'échelle de l'agglomération)

16,1% de familles nombreuses

contre 12,7 à l'échelle de l'agglomération

32,9% de familles monoparentales contre 20% à l'agglomération

> Logement

630 dont 575 de logements sociaux

84,9% des logements ont une superficie supérieure à 60m²

2 Bailleurs :

VAL D'OISE HABITAT
CDC HABITAT

> Revenu

1 050 € revenu médian

(- 770€ par rapport à l'agglomération)

44% de ménage imposable (contre 77% à l'échelle d'Éragny, 66% à l'échelle de l'agglomération)

33,5% de taux de pauvreté

(contre 12,5% à Éragny et 15,9% à l'échelle de l'agglomération)

> Emploi

53,4% des 15-64 ans en emploi (64,4% sur l'agglomération)

-3,6 pts Ecart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes

271 demandeurs d'emploi toutes catégories pour 20 438 pour l'agglomération

22,6 Part des salariés en emploi précaire

(contre 13% pour l'agglomération)

LES AMBITIONS POUR 2024-2030

• 4 priorités à mettre en dynamique :

- **Quartier d'émancipation « Vers l'Égalité Plurielle : Politique d'Intégration et Lutte contre les Discriminations »**
 - L'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations
 - L'égalité des chances, réussite éducative et soutien à la parentalité
 - Coordination de l'ensemble des acteurs
 - L'accès à la culture et aux loisirs, aux droits, au numérique, aux services et équipements
- **Quartier de transition « Ensemble pour une transition harmonieuse »**
 - Le développement durable, le droit à un environnement sain et de qualité
 - La mobilité
 - La prévention et promotion santé, accès aux soins
- **Quartier de plein emploi : "L'Emploi, un enjeu d'avenir"**
 - La coordination des dispositifs et des acteurs
 - L'insertion professionnelle des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire
 - L'accès aux droits permettant d'accéder à l'insertion sociale et professionnelle
- **Quartier plus sûrs et solidaires « Vers une Ville Unie »**
 - Apaiser les relations Police / population
 - Favoriser la participation citoyenne, le vivre ensemble et l'intergénérationnel
 - Améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des habitants

LE PROJET DE TERRITOIRE « LES DIX ARPENTS »

Le projet ambition « Les Dix Arpents 2030 » devra s'appuyer sur la mobilisation du droit commun et du droit spécifique visant ainsi à améliorer les conditions de vie des habitants. La gestion urbaine de proximité constituera le socle essentiel pour stimuler les initiatives citoyennes et associatives, tout en maintenant une collaboration constante avec les acteurs locaux tels que les associations, les bailleurs, les institutions et la préfecture. Cela se concrétisera notamment à travers les diagnostics en marchant.

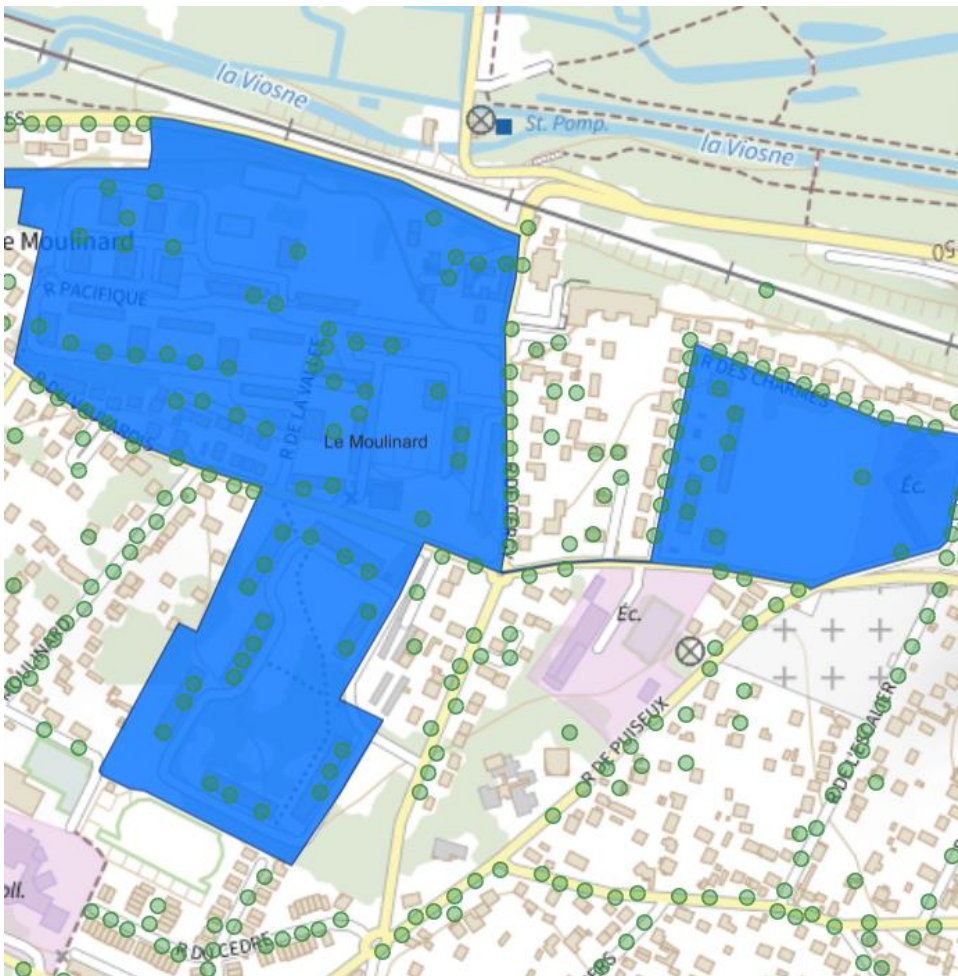
Le projet de territoire s'articulera autour des objectifs suivants :

- **Favoriser l'accès aux droits**
- **Réduire et lutter contre le décrochage scolaire**
- **Favoriser la mobilité (notamment la mobilité douce et actives)**
- **Favoriser la mobilité favorable à l'accès aux droits et à l'emploi**
- **Accompagner l'utilisateur dans ses démarches sociales et professionnelles**
- **Promouvoir l'accès à la langue française favorisant l'insertion**
- **Favoriser un quartier propre**
- **Favoriser l'engagement citoyen et encourager le bénévolat**
- **Promotion des actions de prévention en santé, notamment en santé mentale**
- **Mener des actions de prévention de la délinquance**

La réalisation de ces objectifs reposera sur l'animation et la coordination de l'ensemble des partenaires impliqués dans les différentes thématiques.

UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

5. LE MOULINARD / OSNY



Un quartier populaire à taille humaine, familial et solidaire, agréable à vivre, mais qui manque de commerces et de services, notamment de médecins et de transports, et qui doit relever le défi de l'emploi. Ce quartier a été entièrement réhabilité. Les derniers travaux sont en cours.

> Les acteurs et lieux ressources :

La Directrice du *Déclic*
Une chargée de développement local
Le délégué du préfet
Le centre socio-culturel, son équipe et les permanences des partenaires
La bricothèque
1 équipe de prévention spécialisée
1 école neuve livrée en 2023

> Population

1800 habitants
10% de la population d'Osny
810 habitants ont moins de 25 ans
45% de - de 25 ans dans le QPV
(contre 33% à l'échelle de la commune)

Indice de jeunesse à 3

A peine **1/5 des ménages est composé** de personnes seules
(25% à l'échelle de la ville et 31% à l'échelle de l'agglomération)

> Logement

680 logements sociaux
90 % des logements ont une superficie supérieure à 60m²

3 Bailleurs sociaux

1001 Vies Habitat (224 logements)
Emmaüs Habitat (367 logements)
SAI Moulin Vert (89 logements)

> Revenu

36,6 % de taux de pauvreté
(contre 11,9% à Osny et 15,9% à l'échelle de l'agglomération)
25,3% de ménages imposés
(contre 65,8% à Osny et 65,9% à l'échelle de l'agglomération)

> Emploi

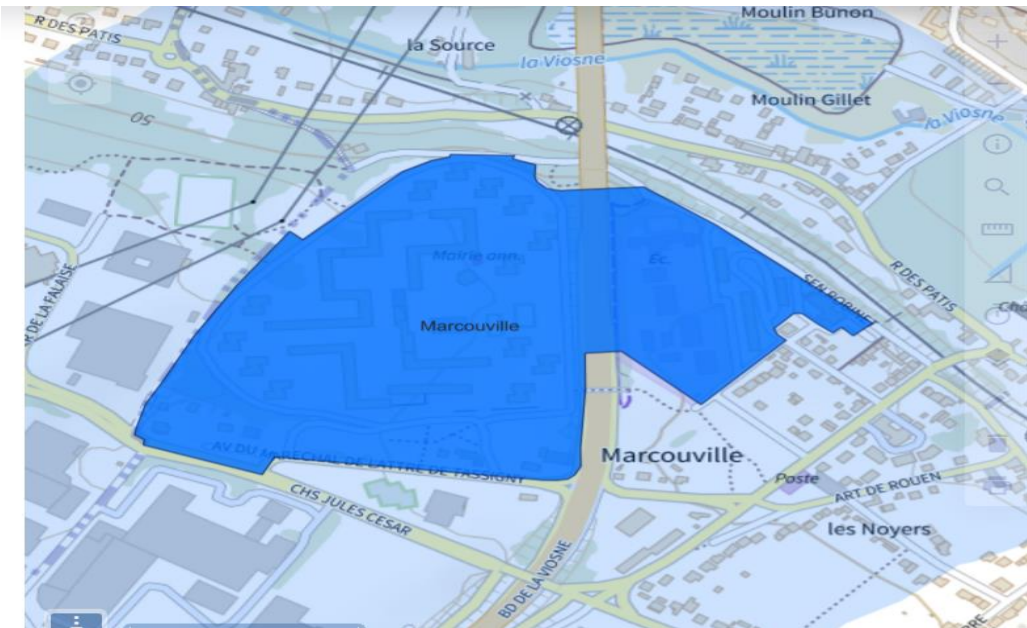
281 personnes sont en situation de chômage

LES AMBITIONS POUR 2024-2030

- **4 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030 :**

- **Accompagner les familles, en particulier les plus fragiles (dont familles monoparentales)**
 - Soutenir la parentalité et l'accompagnement à la scolarité pour la réussite éducative
 - Favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous comme supports d'éducation et d'inclusion sociale
 - Renforcer l'accès aux droit, l'accompagnement et l'autonomie dans les démarches administratives numériques
- **Développer des actions prévention/santé**
 - Actions santé-mentale et bien être
 - Actions bien vieillir
 - Actions sport santé
- **Améliorer l'emploi des habitants du quartier en particulier l'insertion des jeunes**
 - Travailler sur les freins périphériques (dont offre linguistique)
 - Favoriser l'emploi local, en particulier pour les jeunes avec les chantiers d'insertion
 - Développer l'allers-vers
 - Initier un travail sur la mobilité
- **Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et les liens sociaux**
 - Animer une démarche de gestion urbaine de proximité coopérative
 - Développer la participation des habitants et les associer sur la programmation des actions TFPB
 - Améliorer le partenariat avec les services de sécurité
 - Poursuivre l'aménagement de l'espace public pour tous

6. PONTOISE MARCOUVILLE



Malgré plusieurs réhabilitations, le quartier, en particulier le secteur des Hauts de Marcouville, est marqué par un cumul d'accidents qui ont durablement affecté la capacité des habitants à s'y sentir bien. Ce quartier des années 70's est composé de deux entités urbaines divisées par la RD 915. Il pâti d'une position périphérique pour Pontoise mais bénéficie néanmoins d'une situation centrale au cœur de l'agglomération.

Le quartier présente des dysfonctionnements urbains majeurs :

- 6 Un fort enclavement physique,
- Une détérioration marquée des espaces publics,
- Des problèmes de stationnement majeurs,
- Un sentiment d'insécurité (mécanique sauvage, trafics de stupéfiants, voire prostitution)
- Une gestion privée des ordures ménagères défailante,
- Une dynamique de peuplement qui a joué dans le sens d'une paupérisation sensible du profil des occupants,
- Des difficultés d'animation économique du quartier avec des commerces en pied d'immeuble délaissés,
- Des copropriétés qui ont bénéficié d'aides importantes (OPAH, POPAC) mais restent fragiles en raison notamment du niveau de charges élevé lié au fonctionnement et à la gestion du quartier.

Ils ont conduit la Ville, le bailleur, la CACP et l'Etat à s'engager dans un projet de requalification d'envergure pour ce quartier.

> Les acteurs et lieux ressources :

La Directrice de la vie des quartiers et animation jeunesse
 La chargée de développement local
 La chargée d'animation de projet de renouvellement urbain
 Le délégué du préfet
 Le centre socio-culturel, son équipe et les permanences des partenaires
 La maison du Projet
 Le programme de réussite éducative
 Le Point d'Accès Numérique et d'aide aux Démarches Administratives
 Une équipe de prévention spécialisée

> Population

3501 habitants
10% de la population de Pontoise.
 1350 habitants ont moins de 25 ans **soit 43% de - de 25 ans dans le QPV** (contre 35,6% à l'échelle de la commune)
Indice de jeunesse à 2,9

Moins d'1/3 des ménages sont composés de personnes seules (39% à l'échelle de la ville et 31% à l'échelle de l'agglomération)

> Logement

1130 logements dont 813 logements sociaux, Plus de **75 % des logements ont une superficie supérieure à 60m²**
 1 Bailleur social : Erigère

> Revenu

36 % de taux de pauvreté (contre 17,9% à Pontoise et 15,9% à l'échelle de l'agglomération).
38,9% de ménages imposés (Contre 64,3% à Pontoise et 65,9% à l'échelle de l'agglomération)

> Emploi

380 personnes sont en situation de chômage

LE PROJET DE TERRITOIRE POUR MARCOUVILLE

Il repose sur la nécessaire articulation des projets s'inscrivant dans la politique de la ville et du projet de renouvellement urbain Le projet de renouvellement urbain doit permettre de redonner à Marcouville sa vocation originelle de quartier à vocation mixte d'habitat, commerces et services, tout en l'ouvrant vers l'extérieur, afin de mettre fin aux problématiques de sécurité et redonner un cadre de vie qualitatif et attractif aux habitants. **La gestion urbaine de proximité jouera un rôle essentiel pour articuler l'ensemble des projets et relier la dynamique du hard et du soft.**

- **6 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030**

- **Ancrer le quartier de Marcouville dans son environnement urbain** au cœur de Pontoise et de l'Agglomération
 - Améliorer l'accessibilité du quartier depuis la route départementale
 - Créer de nouveaux espaces publics exemplaire en termes d'aménagement durable
- Améliorer les circulations piétonnes
- **Faire de Marcouville un quartier vivant et attractif** au même titre que les autres quartiers de la Ville
 - Soutenir l'implantation d'une nouvelle offre commerciale et de services, ainsi que des activités relevant du champ de l'économie sociale et solidaire
 - Créer les conditions pour accueillir une nouvelle maison de santé
- **Réduire le sentiment d'insécurité**
 - Aménager le quartier et en développant une politique de prévention renforcée
 - Améliorer l'organisation des sous-sols
 - Animer une démarche de gestion urbaine de proximité renforcée
 - Développer la médiation jeunesse pour les 12-18 ans
 - Réaliser un reportage pour valoriser le quartier
- **Attirer des usagers extérieurs au quartier grâce à un cadre de vie durable,**
 - Accompagner la pratique sportive pour tous
 - Animer des sessions sportives pour tous sur les équipements extérieurs
- **Soutenir l'éducation,**
 - Accompagner les projets d'orientation professionnelle
 - Soutenir les dispositifs concourant à la réussite des élèves
 - Remobiliser les décrocheurs par l'intermédiaire de chantier participatifs
 - Organiser un forum de l'ambition
- **Engager un projet ambitieux pour favoriser l'emploi des habitants** via la
 - Mettre en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LES LOUVRAIS

La gestion urbaine de proximité sera la pierre angulaire du développement des initiatives citoyennes et associatives, tout en assurant en lien permanent avec les partenaires du quartier : associations, bailleurs, institutions, préfecture...

- **6 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030 :**

- **Conduire une politique sport et santé pour tous**
 - Soutenir la pratique sportive des enfants âgés de 6 à 10 ans
 - Animer des sessions sportives pour tous sur les équipements extérieurs
 - Créer une maison sport santé
- **Soutenir l'éducation (Ecole Jean Moulin en REP+) et encourager les parcours de réussite, accompagner les projets d'orientation professionnelle**
 - Soutenir les dispositifs concourant à la réussite des élèves
 - Remobiliser les décrocheurs par l'intermédiaire de chantiers participatifs
 - Organiser un forum de l'ambition
- **Ancrer le quartier des Louvrais dans son environnement urbain durable**
- **Accompagner les mobilités actives**
 - Promouvoir l'usage du vélo (vélo-école, auto-réparation, prêt/location)
 - Aménager des stationnement vélos sécurisés
- **Favoriser l'accès aux droits des habitants et l'accompagnement dans le logement**
 - Développer les permanences de structures ressources pour « habiter mieux »
- **Réduire le sentiment d'insécurité en aménageant le quartier et en développant une politique de prévention renforcée**
 - Développer la médiation jeunesse pour les 12-18 ans
 - Sécuriser l'espace public
 - Réaliser un reportage pour valoriser le quartier

LES AMBITIONS DES 2 QPV POUR 2024-2030

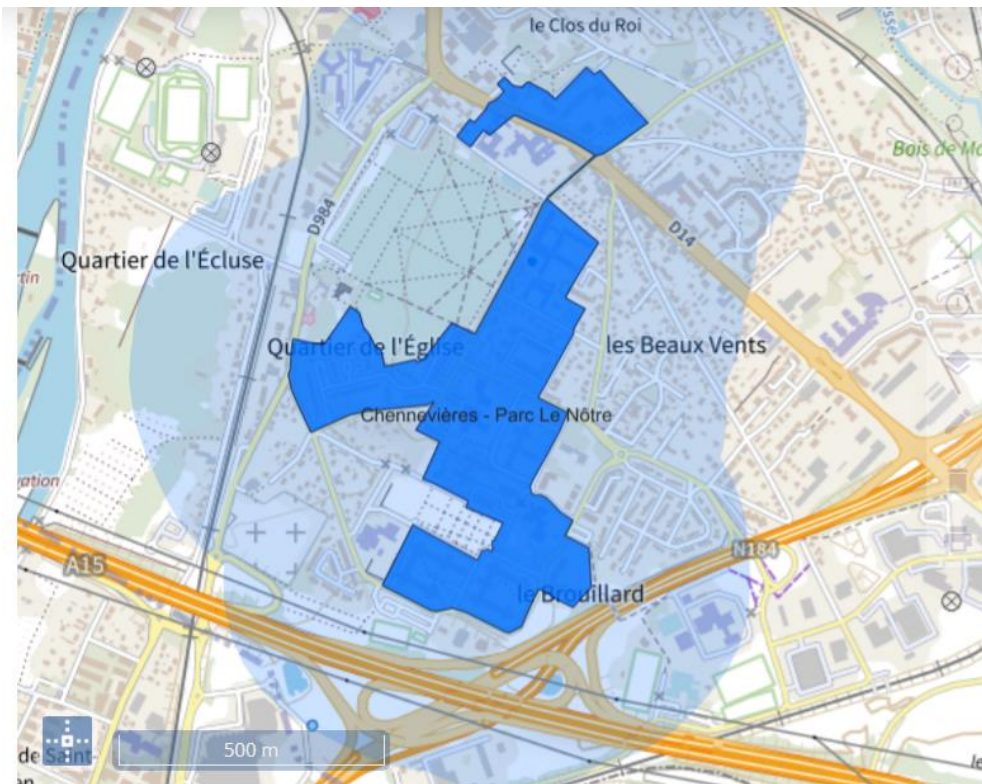
- **« Quartiers d'émancipation »**
 - Mise en œuvre du Programme de Réussite Educative avec un soutien à la parentalité
 - Développement des chantiers jeunes de remobilisation, dont les supports sont innovants
- **« Quartiers de transition »**
 - Promotion de l'usage du vélo
- **« Quartiers de plein emploi »**
 - Accompagnement à l'orientation des collégiens
 - Développement du dispositif BAFA
 - Accompagnement à la découverte professionnelle des lycées
 - Soutien aux chantiers d'insertion afin de favoriser l'insertion professionnelle des habitants
 - Coordination et renforcement de l'offre linguistique
- **« Quartiers plus sûrs et solidaires »**

- Poursuite de l'aménagement de l'espace public pour tous
- Animation d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité
- Développement des ressourceries éphémères

PROVISOIRES

UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

8. CHENNEVIÈRES - PARC LE NOTRE / SAINT-OUEN L'AUMONE



Un nouveau grand QPV composé des 2 anciens et élargi à la résidence Jules César. Une partie du quartier qui a bénéficié de l'ANRU1

> Les acteurs et lieux ressources :

Une cheffe de projet politique de la ville de la Direction Jeunesse et Sports
Le délégué du préfet
La CLEF/PIJ (Coordination locale pour l'emploi et la formation/Point information jeunesse)
Une équipe de prévention spécialisée
Un délégué cohésion police population
Livraison de la nouvelle maison de quartier de Chennevières en 2024
Livraison d'une nouvelle maison de santé

Appel à projet 2024 :

- 7 associations financées
- 15 actions dans le quartier

> Population

4 041 d'habitants
16 % de la population de SOA

Secteur Chennevières / Parc Lenôte :

1 160 personnes ont moins de 25 ans (**soit 38,5%**)
38,7% de ménages d'1 personne,
(contre 35,2% pour l'ensemble de la commune et 31,8% pour l'agglomération)

6,5% de couples sans enfant

(contre 4,2% sur la commune et 3,6% pour l'agglomération)

Secteur Clos du Roi :

436 personnes ont moins de 25 ans pour le secteur Clos du Roi (**soit 42,5%**)
27,8% de ménages d'1 personne,

> Habitat/environnement

1 624 logements sociaux

(1 137 pour le secteur Chennevières / Parc Lenôte)

(51,6% y habitent depuis plus de 10 ans)
(387 secteur Clos du Roi)
(47% y habitent depuis plus de 10 ans)

100 pour la résidence Jules César

Bailleurs

Emmaüs Habitat
VOH HABITAT

> Emploi

600 demandeurs d'emploi (hors résidence Jules César)

450 pour le secteur (Chennevières-Parc Le Nôtre-Clos du Roi)
150 pour le secteur Clos du Roi)

LES AMBITIONS POUR 2024-2030

• 6 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030

➤ Améliorer le cadre de vie du quartier et l'offre d'habitat

- Aller plus loin dans le renouvellement et la redynamisation du quartier avec la résidentialisation du quartier du Clos du Roi, pour mieux intégrer la résidence dans son environnement péri-urbain et sécuriser le quartier = améliorer les espaces extérieurs (rues, cheminements, contrôles d'accès, installation de locaux déchets dédiés, stationnement, végétalisation) et intérieurs (espace de vie sociale, création de logements)
- Requalifier les espaces verts (un futur jardin pédagogique de Chennevières)

➤ Favoriser le lien social et le bien-vivre ensemble

- Soutenir la vie de quartier et l'animation avec des temps festifs ponctuels
- Renforcer le lien entre la population et les institutions (rénovation en cours jusqu'en juin 2024 de la Maison de quartier Chennevières pour un regroupement avec la crèche familiale, le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents - LAEP)

➤ Lutter contre toutes formes d'inégalité

- Faciliter l'accès aux droits et aux démarches
- Accompagner les publics vulnérables
- Agir pour l'insertion professionnelle
- Favoriser la réussite éducative
- Favoriser l'ouverture culturelle, sportive de proximité (nouvelle structure sportive au Parc Le Nôtre)
- Garantir l'accès à la santé (projet d'ouverture d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire « Saint Louis)
- Agir pour l'égalité femmes/hommes, égalité des chances, favoriser la mixité et le partage
- Amplifier les actions de médiation numérique, les articuler avec l'accès aux droits
- Développer des actions en santé

➤ Emploi et parcours de formation : priorité aux jeunes

- Soutenir les parcours d'accès à l'emploi
- Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes (mentorat, partages d'expériences, visites d'entreprises)
- Favoriser les rencontres avec des personnes du territoire, aux compétences variées
- Promouvoir l'accès aux dispositifs d'insertion professionnelle et de formations qualifiantes

➤ Transitions écologique et solidaires en actions

- Sensibilisation à l'écologie et au respect de l'environnement
- Renforcer le développement des mobilités douces
- Promouvoir une alimentation saine, durable, équilibrée et abordable en lien avec la promotion de la santé

➤ Contribuer à un quartier plus sûr et plus agréable

- Favoriser la tranquillité (installation et sécurisation de caméras de vidéosurveillance, patrouilles de police plus fréquentes)

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20240328-DEL-280324-17-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- Accroître le sentiment de sécurité
- Encourager les actions citoyennes, intergénérationnelles, et de lien social pour réinvestir les quartiers et permettre aux habitants d'être acteurs
- Sensibiliser aux enjeux de citoyenneté
- Construire un quartier apaisé, résilient, en transition

PROVISoire

PÉRIMÈTRE ÉLARGI

9. QUARTIER DES TOUPETS (VAUREAL) / CÔTE DES CARRIÈRES (JOUY-LE-MOUTIER)



Le QPV Toupets/Côte des Carrières bénéficie d'un cadre de vie verdoyant et agréable.

Le quartier entretient une relation privilégiée avec les espaces boisés : parc du Belvédère aux Toupets, le Mail Mendès France (aménagement paysager, favorisant les mobilités douces), le « belvédère de Lamartine », une plaine de jeux et un terrain de sport à la Côte des Carrières.

La limite communale n'est pas forcément lisible au niveau du quartier de la Côte des Carrières, en raison de la continuité urbaine avec Vauréal et du relatif isolement du quartier vis-à-vis du reste de la ville. Ainsi les jocassiens se saisissent davantage des infrastructures commerces et équipements de Vauréal plutôt que ceux de Jouy le Moutier.

> Les acteurs et lieux ressources :

- Une chargée de mission politique de la ville
- Le centre socioculturel L'Agora, CCAS,
- La maison de la Jeunesse 11/25 ans
- L'Esquisse Coworking (espaces de travail partagés, coworking, télétravail, accompagnement personnalisé, aide à l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans, salle d'enregistrement)
- L'Association Epices et Riz (épicerie sociale)
- La ludothèque municipale
- Une Maison de santé pluridisciplinaire
- Une équipe de prévention spécialisée
- Une maison des associations et un Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Une école en cours de rénovation
- Un conseil citoyen

> Population

1 488 habitants
1 231 habitants aux Toupets (soit **7,68% de la population vauréaliennne**)
257 habitants à la Côte des Carrières (soit **1,5% de la population jocassienne**)
721 personnes ont moins de 25 ans, **soit 48,5%**
Indice jeunesse : 5,2

25% de famille nombreuses

La moitié des enfants de la commune vivent au sein d'une famille nombreuse. La majeure partie des familles avec enfants, notamment les familles monoparentales sont des familles avec des adolescents et de jeunes adultes.
122 personnes vivent seules

> Habitat/environnement

508 logements dont 484 de logements sociaux
47% des personnes habitent le QPV depuis plus de 10 ans

Typologie logements : 23,8 % de T1 et T2

Bailleurs : CDC Habitat, Erigère, Seqens, Val d'Oise Habitat (nouveau bailleur depuis janvier 2024)

> Revenu

1 100€ de revenu médian contre 2 020€ à l'échelle de la ville et 1 820 € à l'échelle de l'agglomération
56% des ménages non-imposés

> Emploi

186 demandeurs d'emploi

LES AMBITIONS POUR 2024-2030

• 5 priorités à mettre en dynamique pour 2024-2030

➤ **Accès aux droits et aux services publics**

- Poursuivre et accentuer la mise en place d'outils d'accompagnement au numérique afin de rendre les habitants plus autonomes
- Développer des actions et parcours santé (lien avec le Contrat local de santé mentale – CLSM),
- Développer des actions de soutien à la parentalité
- Soutenir l'entraide et l'accès aux droits : espaces d'écoute et de rencontres, temps « d'aller-vers » les habitants

➤ **Economie et emploi**

- Aller là où est le public éloigné de l'emploi pour faciliter la rencontre
- Toucher les publics les plus éloignés des structures de l'emploi, les femmes et les personnes allophones notamment : diagnostic sur les freins à l'emploi, dynamiques d'aller-vers, ...
- Proposer des cours de français accessibles à visée professionnelle
- Favoriser le lien entre les habitants et les entreprises du territoire
- Soutenir les acteurs de proximité dans leur rôle de médiation vers l'emploi
- Travailler sur des parcours de découverte, ouvrir le champ des possibles dès le collège, en soutenant notamment la recherche de stage (organiser par exemple des temps de rencontres avec les entreprises dans les quartiers)
- Permettre l'accès aux modes de garde pour les parents en recherche d'emploi / formation (familles monoparentales prioritaires)

➤ **La transition écologique et solidaire en actions**

- Favoriser l'entraide grâce à la dynamique locale du réemploi = soutenir l'économie circulaire et collaborative (*Gratifieria*, boîtes à livres, boîtes à dons *Give box*, *Repair Café*, Fouillothèque...)
- Favoriser l'accès à une consommation équilibrée à moindre coût (s'appuyer sur les jardins partagés et les marchés de La Récolte du Val d'Oise)
- Promouvoir une alimentation saine, durable et abordable (coupler école + ateliers de cuisine pour renforcer les actions en matière de nutrition santé)
- Poursuivre et ouvrir plus largement les jardins partagés existants
- Accompagner le développement des mobilités douces (déconstruire l'image enclavée du quartier, créer des parcours ludiques, conseils mobilités, indiquer les temps de parcours à pied ou à vélo vers les lieux culturels et services publics)
- Accompagner les habitants dans le bien-vivre chez soi (actions de sensibilisation écogestes, appartement pédagogique en lien avec l'ARS 95...)

➤ **Favoriser le lien social et le bien-vivre ensemble**

- Soutenir la vie de quartier et l'animation socio-culturelle
- Renforcer les partenariats en y associant davantage La Sauvegarde 95 et la médiation, ainsi que le tissu associatif, bailleurs et autres partenaires
- Multiplier les temps d'information, d'échange, d'écoute et d'accès aux droits sur l'espace public

➤ **A nous les espaces publics !**

- Se réappropriier l'espace public : favoriser la mixité et un usage partagé des espaces (créer du liant)
- Soutenir les initiatives d'appropriation de l'espace public (temps forts, lieux de rencontres, temps festifs) dans un quartier en transformation (nouvelle implantation d'un supermarché Lidl + travaux de réaménagement de la place des marchands et des Amoureux au quartier des Toupets)
- Favoriser la convivialité variée et intergénérationnelle, ainsi que l'occupation positive des espaces
- Poursuivre les actions de prévention, de sécurité et de tranquillité publique avec le réseau d'acteurs

PROVISOIRES

V. ANNEXES

1. CARTOGRAPHIE DE LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE
2. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2023
3. LES AMBITIONS ET FEUILLES DE ROUTE PAR QPV
4. LES LIENS VERS LES CONCERTATIONS AVEC LES HABITANTS ET LES PARTENAIRES

PROVISOIRE